

Édition Juillet 2026

Offre de cours de l'OFPP

2026 – 2027



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la protection de la population OFPP



Contenu

- 5 Avant-propos
- 6 Conditions générales

Offre de cours pour Titulaires de fonction

Conduite

- 10 Cours de cadres
Conduite section
- 11 Cours de cadres
Chef service aide à la conduite
- 12 Cours de cadres
Chef service assistance
- 13 Cours de cadres
Chef service appui technique
- 14 Cours de cadres
Chef service logistique
- 15 Cours de cadres
Conduite compagnie
- 16 Cours de cadres
**Conduite
organisation de protection civile**
- 17 Cours de cadres
Conduite bataillon
- 18 Cours de perfectionnement
Commandant protection civile
- 19 Cours technique
**Résolution systématique de
problèmes**
- 20 Cours technique
Travail d'état-major
- 21 Cours technique
**Planification des interventions et des
mesures**
- 22 Cours technique
Collaboration civile-militaire
- 23 Cours technique
**Chefs d'état-major d'organe de
conduite**

Aide à la conduite

- 24 Cours technique
Bases du suivi de la situation
- 25 Cours technique
**Suivi de la situation
«protection de la population»**
- 26 Cours technique
Bases de la télématique

- 27 *Cours technique*
Télématique
protection de la population
- 28 *Cours de perfectionnement*
Suivi événement critique
- 29 *Cours de perfectionnement*
Suivi de situation événement majeur
- 30 *Cours technique*
Présentation électronique de la situation pour la protection de la population PES CENAL
- 31 *Cours technique*
Polycom Introduction
- 32 *Cours technique*
Polycom Utilisateurs Terminaux
- 33 *Cours technique*
Polycom Formateurs Terminaux
- 34 *Cours technique*
Polycom
Formateurs Terminaux Update
- 35 *Cours technique*
Polycom
Programmation des terminaux TPS
- 36 *Cours technique*
Polycom
Programmation du système Tactilon
- 37 *Cours technique*
Polycom Supervision des systèmes
- 38 *Cours de perfectionnement*
Polycom Update Technicien
- 39 *Cours technique*
Polyalert / Alertswiss Bases
- 40 *Cours technique*
Polyalert / Alertswiss Administrateur

Formation spécialisée

- 41 *Cours de cadres technique*
Chefs de section PBC
Reponsables PBC
- 42 *Cours de cadres technique*
Chef de section NBC
- 43 *Cours technique*
Personnes chargées de la formation et l'instruction en radioprotection (N3)
- 44 *Cours complémentaire*
Centre d'information radioactivité
- 45 *Cours complémentaire*
Spécialiste dispositifs de radioscopie des bagages (DRB)
- 46 *Cours technique*
Hotline

Offre de cours pour le personnel enseignant

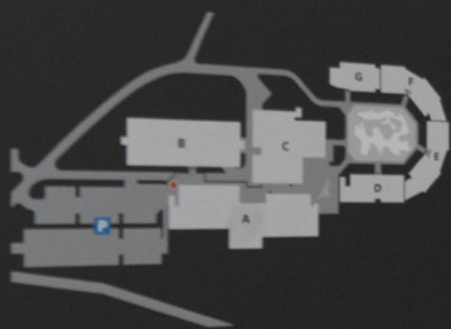
- 48 **Structure de la formation destinée au personnel enseignant**
- 49 **Formation méthodologique et didactique**
- 50 **École d'instructeurs**
- 53 **Modules de l'École d'instructeurs**
- 55 *Didactique – Certificat FSEA*
Formatrice/Formateur – Animation de formations (FFA CF-AF)
Animer des sessions de formation pour des groupes d'adultes
- 56 *Formation technique Personnel enseignant*
Logistique préposé à l'infrastructure
- 57 *Formation technique Personnel enseignant*
Formateur en sécurité antichute
- 58 *Journée d'information*
Journée d'information pour futur personnel enseignant de la protection civile

Informations

- 60 **Certification des officiers de la protection civile**
- 62 **Liste des abréviations**

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Ausbildungszentrum Schwarzenburg EA2S
Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg CFI
Centro federale d'istruzione di Schwarzenburg CFI
Federal Training Center Schwarzenburg FTCS



 [See Us Online!](#)

A	B	C	D	E	F	G
Management Information Systems Exam	Subjunctive Exam	Management Information Systems Exam	Networking Administration Exam	Management Information Systems Exam	Management Information Systems Exam	Management Information Systems Exam

Avant-propos

C'est avec grand plaisir que je vous présente la nouvelle offre de formation 2026 – 2027 de l'Office fédéral de la protection de la population. Cette année encore, nous avons développé nos cours de manière ciblée afin de vous préparer au mieux à vos tâches exigeantes dans le domaine de la protection de la population.

Dans la première partie, vous trouverez des formations axées sur la pratique à l'intention des titulaires de fonctions des organisations d'urgence des communes, des régions et des cantons. Elles sont là pour vous aider à acquérir les compétences nécessaires pour agir rapidement et avec professionnalisme en cas d'urgence.

La deuxième partie s'adresse au personnel enseignant de la protection civile ainsi qu'aux personnes en formation dans les organisations partenaires de la protection de la population, depuis la police et les sapeurs-pompiers jusqu'au secteur de la santé. Ces modules vous permettront d'approfondir vos compétences en matière de didactique, de planification et de coordination afin de transmettre efficacement vos connaissances et d'accompagner avec succès la relève.

Pourquoi opter pour nos formations ? Parce que nous misons sur la collaboration interdisciplinaire, des méthodes d'enseignement modernes et des exercices réalistes. Vous vous entraînerez dans des conditions similaires à celles d'une intervention tout en acquérant des connaissances théoriques solides – et bénéficierez ainsi d'un apprentissage pratique, pertinent et durable.



Daniel Jordi
Chef de la Division
Protection civile et formation

Nous nous réjouissons de vous accueillir dans nos cours et de renforcer avec vous l'architecture de sécurité de la Suisse.

Un grand merci à tous les collaborateurs, partenaires et autres personnes impliquées pour leur engagement sans faille et leur professionnalisme de tous les instants.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Jordi'.

Daniel Jordi,
vice-directeur de l'Office fédéral de la
protection de la population

Conditions générales

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales (CG) régissent les relations contractuelles entre le client et la gestion des cours du centre de formation de Schwarzenburg (CFFS).

1. Institution certifiée

La Division Protection civile et formation de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) est certifiée ISO 21001. Cette norme définit les exigences fondamentales auxquelles doivent répondre les établissements de formation.

2. Bases légales

La Division Protection civile et formation de l'OFPP accomplit les tâches d'instruction prévues par la loi et fournit des prestations de formation selon des accords passés avec d'autres organes de la Confédération. Le programme des cours se fonde sur les bases légales suivantes :

- loi fédérale du 20 décembre 2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.1)
- loi fédérale du 20 juin 2014 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, de catastrophe ou de situation d'urgence (LPBC ; RS 520.3)
- ordonnance du 11 novembre 2020 sur la protection civile (OPCi ; RS 520.11)
- ordonnance du 11 novembre 2020 sur la protection de la population (OProP ; RS 520.12)

3. Protection des données

L'inscription à une formation de l'OFPP implique le traitement des données personnelles dans le système administratif de l'OFPP ainsi que, pour les personnes astreintes, dans le Système d'information sur le personnel de l'armée et de la protection civile (SIPA). Au besoin, il peut s'agir de données personnelles sensibles telles que des données relatives à la santé ou à l'évaluation des prestations. Ces données sont conservées pendant dix ans (loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la protection des données [LPD ; RS 235.1).

Dans le cadre de la formation ou du perfectionnement ou encore d'un exercice organisé par l'OFPP, des enregistrements vidéo ou audio peuvent également être effectués. Ceux-ci ne seront toutefois traités ou publiés qu'avec l'accord écrit de la personne concernée.

ADMISSION / INSCRIPTION

4. Admission

Les conditions d'admission aux différents cours d'instruction figurent dans le descriptif de chaque cours. Les cours destinés aux titulaires de fonction de la protection de la population sont ouverts au personnel enseignant à temps plein.

5. Inscription

Les participants doivent être annoncés par la voie hiérarchique, c'est-à-dire par l'intermédiaire du service ou du poste de commandement supérieur responsable (échelon cantonal/fédéral) ou du service cantonal responsable de la protection civile. L'inscription doit être envoyée à la Gestion des cours (kurse@babs.admin.ch) et devient alors définitive, sous réserve du respect des conditions d'admission figurant dans le descriptif du cours ou du module concerné. Les participants astreints à faire du service de protection civile sont annoncés via le SIPA.

Les participants non astreints sont priés d'utiliser le formulaire d'inscription disponible sur le site web, accessible au moyen du code QR ci-contre.

→ **Lien vers le formulaire d'inscription**



COURS

6. Organisation

Les cours ont lieu en principe dans des classes de 5 à 12 participants. On apportera aux cours les documents mentionnés dans les directives. Pour qu'un service de protection civile soit considéré comme accompli, au moins 90 pour cent du temps prévu dans le programme d'instruction doit avoir été suivi.

Pour les personnes suivant la formation du personnel enseignant, c'est le temps de présence minimum indiqué dans le descriptif du module qui s'applique.

7. Congé

Le droit au congé est réservé aux cas impératifs. Les demandes doivent être soumises par écrit au service de convocation au plus tard dix jours

avant le cours. Pour ce qui est de l'école d'instructeurs, l'employeur doit approuver le congé.

8. Coupons de voyage

Les membres de la protection civile, personnel enseignant compris, se voient remettre un bon leur permettant de retirer gratuitement un titre de transport pour le trajet jusqu'au lieu du cours et retour. Les frais de transport des autres participants sont pris en charge par leur employeur, par le commandement compétent ou par le service qui les a inscrits.

9. Assurance

Les membres de la protection civile, personnel enseignant compris, sont couverts par l'assurance militaire en cas de maladie ou d'accident pendant toute la durée du cours, y compris durant les congés du week-end.

L'assurance des autres participants relève de leur employeur, du commandement compétent ou du service qui les a inscrits.

10. Solde / dédommagements

Les membres de la protection civile effectuant un service obligatoire touchent la solde conformément à l'art. 26 OPCi.

11. Annulation

Les annulations doivent être envoyées par écrit par la voie hiérarchique via l'employeur ou le service à l'origine de l'inscription. En cas d'annulation moins de 14 jours avant la date de l'événement, des frais de traitement de 50 % des prestations réservées sont facturés au client. En cas d'absence, quelle qu'en soit la raison, 100 % des prestations réservées sont facturées.

12. Annulation par l'organisateur

Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, l'OFPP se réserve le droit d'annuler le cours. Les participants sont informés par le service qui les a inscrits.

PRISE EN CHARGE DES COÛTS

13. Membres de la protection civile et personnel d'institutions culturelles participant à des cours relevant des compétences de la Confédération

L'OFPP prend en charge l'ensemble des frais de formation conformément aux art. 54 et 91 LPPCi et aux art. 4 et 13 LPBC. Les frais de repas et l'hébergement en chambre double sont compris. Moyennant une majoration et dans les limites des

possibilités, des chambres simples ou doubles pour usage individuel sont disponibles.

14. Membres de la protection civile participant à des cours relevant des compétences des cantons

Les cantons prennent en charge l'ensemble des frais de formation, de repas et d'hébergement. Ceux-ci sont indiqués dans les descriptifs. Les cantons sont responsables du décompte des jours de service et du versement de la solde.

15. Membres des organes de conduite cantonaux

L'OFPP prend en charge les frais de cours (frais de repas et d'hébergement en chambre double compris) conformément aux art. 22 et 26 LPPCi. Moyennant une majoration et dans les limites des possibilités, des chambres simples ou doubles pour usage individuel sont disponibles.

16. Spécialistes des systèmes fédéraux d'alarme, d'alerte et de communication (formateurs et responsables de systèmes/ réseaux)

L'OFPP prend en charge les frais de cours (frais de repas et hébergement en chambre double compris) conformément aux art. 22 et 26 LPPCi. Moyennant une majoration et dans les limites des possibilités, des chambres simples ou doubles pour usage individuel sont disponibles.

17. Employés de l'administration fédérale

Conformément à l'art. 53 OProP, les frais de cours sont pris en charge par la Confédération. Les participants ou les services qui les ont inscrits payent les frais de cours et de subsistance.

18. Autres participants

Les participants ou le service auxquels ils sont rattachés payent la totalité des frais de cours, de repas et d'hébergement indiqués dans le descriptif du cours.

19. Personnel enseignant

La Confédération prend en charge les frais de formation initiale et continue, de repas et d'hébergement du personnel enseignant de la protection civile (art. 55 et 91 LPPCi). Pendant la durée de sa formation au CFFS, le personnel enseignant de la protection civile a droit à une chambre double pour usage individuel. Moyennant une majoration et dans les limites des possibilités, des chambres simples sont disponibles. L'OFPP ouvre ses cours au personnel enseignant des organisations partenaires contre paiement. Les coûts respectifs sont indiqués dans les descriptions des modules et des cours.

PRIX

20. Hébergement

Chambre double avec douche/WC à l'étage	32.- / *36.-
Chambre double avec douche/WC à l'étage pour une seule personne (selon disponibilité)¹	48.- / *53.- 16.- / *17.-
Chambre individuelle avec douche/WC privé (selon disponibilité)¹	76.- / *85.- 44.- / *49.- 28.- / *32.-

Prix en CHF par personne et par nuit, sans petit-déjeuner, TVA comprise.

21. Repas

Petit-déjeuner	9.50
Repas de midi, incl. boisson 3 dl	17.20
Repas du soir, incl. boisson 3 dl	16.20

Prix en CHF, TVA comprise

¹ Si les taxes de cours incluent les frais d'hébergement (cf. la description du cours), TVA comprise

* Les prix seront adaptés au 01.01.2027. Cette adaptation intervient dans le cadre de la révision périodique des bases de prestations. Nous vous remercions de votre compréhension.

ARRIVÉE / PARKING

22. Transports publics

Le CFFS est situé à environ 20 minutes à pied de la gare de Schwarzenburg. On y accède par un chemin balisé. Nous proposons un service de navette gratuit sur demande pendant nos heures d'ouverture (du lundi au vendredi, de 7h15 à 16h00).

23. Véhicules privés

Le centre de formation dispose d'un nombre suffisant de places de stationnement pour les véhicules privés ainsi que d'une station de recharge publique pour les véhicules électriques. L'accès est signalé depuis Schwarzenburg. L'utilisation d'équipements d'hiver est recommandée pendant la saison froide.

CONTACT

Office fédéral de la protection de la population
Division protection civile et formation
Centre de formation
Kilchermatt 2
3150 Schwarzenburg

058 469 38 11
kurse@babs.admin.ch





Offre de cours pour Titulaires de fonction

Pages 10 – 46

Conduite section

Le chef de section est responsable de la conduite et de la coordination de la formation ainsi que des interventions de sa section. Il assure la disponibilité opérationnelle et veille à ce que les moyens et les connaissances nécessaires soient disponibles. Ses tâches concrètes dépendent des directives de l'organisation de protection civile et de la situation d'intervention.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- d'être engagés comme formateurs dans des cours de répétition
- de conduire une section lors d'interventions
- d'assurer la sécurité des personnes astreintes

Contenu

- Tactique d'intervention
- Activités de conduite à l'échelon section
- Tâches et position du chef de section
- Méthodologie des cours de répétition
- Gestion des risques

Public cible	13.) MPCi Futurs chefs de section	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	5 jours	
Conditions d'admission	Avoir suivi la formation de chef de groupe	
Type d'examen	Évaluation / Travail écrit	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Chef service aide à la conduite

Le chef aide à la conduite est responsable des domaines du suivi de la situation et de la télématique à l'échelon du bataillon de protection civile. Il est notamment en charge de l'organisation et de l'exploitation du centre de suivi de la situation pour la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations. En outre, il garantit la disponibilité opérationnelle, l'exploitation et l'entretien des moyens télématiques de la protection civile.

Vue d'ensemble de la formation dans le domaine du commandement de la protection civile

Cdt cp au sein d'un bataillon	CC cond cp	+	S prat *
Cdt cp au sein d'une OPC	CC cond cp + CC cond OPC	+	S prat *
Cdt bat	CC cond cp + CC cond OPC + CC cond bat		
Chef du service	CC CS	+	CC cond bat

* Le service pratique a lieu dans le canton

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- de conseiller les commandants de bataillon dans leur domaine de spécialisation
- d'établir des plans, des ordres et des instructions dans leur domaine de spécialisation
- de préparer, planifier, coordonner et surveiller les interventions dans leur domaine de spécialisation
- d'élaborer des planifications de formation, des exercices et des séquences d'instruction
- de superviser le traitement de la situation au sein de l'état-major du bataillon
- de demander les mesures et les moyens nécessaires pour assurer les liaisons de l'état-major du bataillon

Contenu

- Intervention de la protection civile en cas de catastrophe et de situation d'urgence
- Tâches et position du chef du service de l'aide à la conduite
- Approfondissement technique dans les domaines du suivi de la situation et de la télématique
- Cours de répétition dans le domaine de spécialisation

Remarque: La formation de chef du service de l'aide à la conduite inclut également le cours de cadres conduite bataillon (descriptif à la page 17)

Public cible	13.) MPCi Futurs chefs du service de l'aide à la conduite au sein de l'état-major de bataillon d'une organisation de protection civile	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	5 jours	
Conditions d'admission	Officier aide à la conduite (chef de section)	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Chef service assistance

Le chef assistance assume des responsabilités au sein d'un état-major de bataillon d'une organisation de protection civile. Les participants apprennent à conseiller le commandant de bataillon, à élaborer des concepts et des instructions ainsi qu'à planifier et à surveiller les interventions et les formations dans leur domaine de spécialisation. Ils sont en outre capables de proposer les mesures et moyens nécessaires pour assurer l'assistance.

Vue d'ensemble de la formation dans le domaine du commandement de la protection civile

Cdt cp au sein d'un bataillon	CC cond cp	+	S prat *
Cdt cp au sein d'une OPC	CC cond cp + CC cond OPC	+	S prat *
Cdt bat	CC cond cp + CC cond OPC + CC cond bat		
Chef du service	CC CS	+	CC cond bat

* Le service pratique a lieu dans le canton

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- de conseiller les commandants de bataillon dans leur domaine de spécialisation
- d'élaborer des concepts, des ordres et des instructions dans leur domaine de spécialisation
- de préparer, planifier, coordonner et surveiller les interventions dans leur domaine de spécialisation
- d'élaborer des plans de formation, des exercices et des séquences de formation
- de proposer des mesures et des moyens pour assurer l'assistance

Contenu

- Engagement de la protection civile dans le cadre de l'aide en cas de catastrophe et de situation d'urgence
- Tâches et position du chef du service de l'assistance
- Approfondissement des connaissances spécialisées en matière d'assistance
- Cours de répétition dans le domaine de spécialisation

Remarque: La formation de chef du service de l'assistance inclut également le cours de cadres Conduite bataillon (descriptif à la page 17)

Public cible	13.) MPCi Futurs chefs du service de l'assistance au sein de l'état-major de bataillon d'une organisation de protection civile	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	5 jours	
Conditions d'admission	Officier assistance (chef de section)	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Chef service appui technique

Le chef appui technique assume des responsabilités au sein d'un état-major de bataillon d'une organisation de protection civile. Les participants apprennent à conseiller le commandant de bataillon, à élaborer des concepts et des instructions ainsi qu'à planifier et à surveiller les interventions et les formations dans le domaine spécialisé. Ils sont en outre capables de proposer les mesures et moyens nécessaires pour assurer l'appui technique.

Vue d'ensemble de la formation dans le domaine du commandement de la protection civile

Cdt cp au sein d'un bataillon	CC cond cp	+	S prat *
Cdt cp au sein d'une OPC	CC cond cp + CC cond OPC	+	S prat *
Cdt bat	CC cond cp + CC cond OPC + CC cond bat		
Chef du service	CC CS	+	CC cond bat

* Le service pratique a lieu dans le canton

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- de conseiller les commandants de bataillon dans leur domaine de spécialisation
- d'élaborer des concepts, des ordres et des instructions dans leur domaine de spécialisation
- de préparer, planifier, coordonner et surveiller des interventions dans leur domaine de spécialisation
- d'élaborer des plans de formation, des exercices et des séquences de formation
- de proposer des mesures et des moyens pour assurer l'appui technique

Contenu

- Engagement de la protection civile dans le cadre de l'aide en cas de catastrophe et de situation d'urgence
- Tâches et position du chef du service de l'appui technique
- Approfondissement des connaissances spécialisées en matière d'appui technique
- Cours de répétition dans le domaine de spécialisation

Remarque: La formation de chef du service de l'appui technique inclut également le cours de cadres Conduite bataillon (descriptif à la page 17)

Public cible	13.) MPCi Futurs chefs du service de l'appui technique au sein de l'état-major de bataillon d'une organisation de protection civile	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	5 jours	
Conditions d'admission	Officier pionnier (chef de section)	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Chef service logistique

Le chef logistique assume des responsabilités au sein d'un état-major de bataillon d'une organisation de protection civile. Les participants apprennent à conseiller le commandant de bataillon, à élaborer des concepts et des instructions ainsi qu'à planifier et à surveiller les interventions et les formations dans leur domaine de spécialisation. Ils sont en outre capables de proposer les mesures et moyens nécessaires pour assurer la logistique.

Vue d'ensemble de la formation dans le domaine du commandement de la protection civile

Cdt cp au sein d'un bataillon	CC cond cp	+	S prat *
Cdt cp au sein d'une OPC	CC cond cp + CC cond OPC	+	S prat *
Cdt bat	CC cond cp + CC cond OPC + CC cond bat		
Chef du service	CC CS	+	CC cond bat

* Le service pratique a lieu dans le canton

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- de conseiller les commandants de bataillon dans leur domaine de spécialisation
- d'élaborer des concepts, des ordres et des instructions dans leur domaine de spécialisation
- de préparer, planifier, coordonner et surveiller des interventions dans leur domaine de spécialisation
- d'élaborer des plans de formation, des exercices et des séquences de formation
- de proposer des mesures et des moyens pour assurer l'appui logistique

Contenu

- Engagement de la protection civile dans le cadre de l'aide en cas de catastrophe et de situation d'urgence
- Tâches et position du chef du service de la logistique
- Approfondissement des connaissances spécialisées en matière de logistique
- Cours de répétition dans le domaine de spécialisation

Remarque: La formation de chef du service de la logistique inclut également le cours de cadres Conduite bataillon (descriptif à la page 17)

Public cible	13.) MPCi Futurs chefs du service de la logistique au sein de l'état-major de bataillon d'une organisation de protection civile	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	5 jours	
Conditions d'admission	Officier logistique (chef de section)	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Conduite compagnie

Le commandant de compagnie est responsable de la conduite et de la formation de la compagnie. En cas d'intervention, il la dirige et assume la responsabilité de l'exécution des missions. Il s'agit notamment de la protection et du sauvetage de la population, de la prise en charge des personnes en quête de protection et du soutien aux organisations partenaires.

Vue d'ensemble de la formation dans le domaine du commandement de la protection civiles

Cdt cp au sein d'un bataillon	CC cond cp	+	S prat *
Cdt cp au sein d'une OPC	CC cond cp	+	CC cond OPC
Cdt bat	CC cond cp	+	CC cond OPC
Cdt bat		+	CC cond bat
Chef du service	CC CS	+	CC cond bat

* Le service pratique a lieu dans le canton

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- de préparer, réaliser et évaluer des cours de répétition
- d'exercer les activités de conduite à l'échelon de la compagnie en temps opportun et en fonction de la situation
- d'assurer la disponibilité opérationnelle de la compagnie et la sécurité des subordonnés lors de la fourniture des prestations

Contenu

- Exécution de tâches organisationnelles en matière de disponibilité opérationnelle et de formation d'une compagnie
- Entraînement aux activités de conduite à l'échelon de la compagnie
- Élaboration de plans d'intervention
- Identification et gestion de risques à l'échelon de la compagnie

Public cible	13.) MPCi • Futurs commandants ou remplaçants du commandant d'une compagnie de protection de civile au sein d'un bataillon • Futurs commandants ou remplaçants du commandants suppléant d'une organisation de protection civile indépendante	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	5 jours	
Conditions d'admission	Avoir suivi la formation de chef de section	
Type d'examen	Évaluation / Travail écrit	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Conduite

organisation de protection civile

Le commandant d'une organisation de protection civile garantit la disponibilité opérationnelle de l'ensemble de l'organisation. Il met en œuvre les directives cantonales, conseille les autorités et les organes de conduite, planifie les interventions ainsi que les mesures de protection et dirige l'organisation de protection civile en cas d'événement.

Vue d'ensemble de la formation dans le domaine du commandement de la protection civile

Cdt cp au sein d'un bataillon	CC cond cp	+	S prat *
Cdt cp au sein d'une OPC	CC cond cp + CC cond OPC	+	S prat *
Cdt bat	CC cond cp + CC cond OPC	+	CC cond bat
Chef du service	CC CS	+	CC cond bat

* Le service pratique a lieu dans le canton

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- d'assumer les tâches organisationnelles et administratives d'un commandant
- d'assurer sur les plans du personnel et du matériel la disponibilité opérationnelle d'une compagnie ou d'un bataillon de protection civile
- d'exercer les activités de conduite en temps opportun et en fonction de la situation

Contenu

- Notions juridiques et administratives
- Exécution de tâches de planification et d'organisation en matière de personnel, matériel et formation pour une organisation de protection civile
- Planification des bases d'intervention et définition des prestations
- Bases de la communication et des relations publiques

Public cible	13.) MPCi • Futurs commandants ou remplaçants du commandant d'une organisation de protection civile indépendante dont la taille est comparable à celle d'une compagnie • Futurs commandants ou commandants remplaçants d'un bataillon (première partie du CC cond bat) Remarques: Les commandants de compagnie et les commandants de bataillon sont si possible formés dans des classes distinctes.	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	5 jours	
Conditions d'admission	Avoir accompli le CC cond cp	
Type d'examen	Évaluation / Travail écrit	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Conduite bataillon

Le commandant de bataillon est responsable de la conduite et de la coordination du bataillon de protection civile. Il planifie la formation, coordonne et dirige les interventions et assure la disponibilité opérationnelle. Pour ce faire, il travaille en étroite collaboration avec l'état-major du bataillon, qui le soutient et le conseille dans ses tâches de commandement et techniques.

Vue d'ensemble de la formation dans le domaine du commandement de la protection civile

Cdt cp au sein d'un bataillon	CC cond cp	+	S prat *
Cdt cp au sein d'une OPC	CC cond cp + CC cond OPC	+	S prat *
Cdt bat	CC cond cp + CC cond OPC	+	CC cond bat
Chef du service	CC CS	+	CC cond bat

* Le service pratique a lieu dans le canton

Compétences générales / Objectifs

- Les participants sont capables
- d'assurer la conduite d'un bataillon de protection civile dans le cadre d'une intervention
 - d'exercer les activités de conduite relevant du travail d'état-major en temps opportun et en fonction de la situation

Contenu

- Structures et tâches de l'état-major
- Technique de conduite et travail d'état-major

Public cible	13.) MPCi - Futurs commandants ou remplaçants du commandant suppléants d'un bataillon - Futurs chefs du service
Lieu	Schwarzenburg
Durée	5 jours
Conditions d'admission	- Avoir accompli le CC cond OPC (futurs commandants) - Avoir accompli le CC Chef du service (AiC, assist, AT, log)
Type d'examen	Travail pratique
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération) À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »

Commandant protection civile

Ce cours permet aux cadres expérimentés de la protection civile d'acquérir des connaissances approfondies en matière de planification d'intervention, de conduite sous pression et de collaboration interinstitutionnelle. L'accent est mis sur la coopération avec les partenaires de la protection de la population, les développements actuels de la protection civile et l'échange d'expériences avec des spécialistes. Le cours permet aux commandants d'assumer leurs tâches de conduite de manière efficace et adaptée à la situation, aussi bien dans le quotidien de la protection civile qu'en cas d'événement.

Compétences générales / Objectifs

Les participants peuvent

- assumer leurs tâches de conduite et de formation dans un environnement en mutation
- transférer et mettre en œuvre des changements dans leur organisation

Objectifs spécifiques selon accord avec le canton

Contenu

Selon accord avec le canton. Thèmes prioritaires:

- mise en place de changements
- collaboration avec les partenaires de la protection de la population
- organisations de conduite cantonales, régionales et communales

Public cible	13.) MPCi Commandants de la protection civile et suppléants	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	1 ou 2 jours	
Conditions d'admission	Formation de commandant de la protection civile ou de suppléant	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
Dates et langues	Selon accord	

Résolution systématique de problèmes

Ce cours technique propose des méthodes orientées sur la pratique pour une résolution structurée des problèmes en matière de conduite. Outre les bases théoriques, les participants réfléchissent à leur approche personnelle et s'entraînent aux activités de conduite à l'aide d'exemples de cas réalistes. L'objectif est d'être capable de prendre des décisions appropriées dans des situations données, de définir les mesures qui en découlent et de les mettre en œuvre efficacement.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- d'analyser des situations de manière systématique
- d'élaborer et de présenter des solutions à l'aide de techniques différentes
- de prendre la décision appropriée face à une situation donnée
- de définir et de mettre en pratique les mesures découlant de cette décision

Contenu

- Principes de base de la résolution systématique de problèmes
- Appréciation de la technique personnelle de résolution de problèmes
- Entraînement des activités de conduite sur la base de cas de figure

Public cible	13.), 14.) MPCi, 15.) OCC, 18.) Autres Membres des organes de conduite (chefs, chefs de service et responsables des différentes activités de l'aide à la conduite) selon la décision du chef de l'organe de conduite, vaut pour les membres PCi comme cours de perfectionnement selon l'art. 52 LPPCi	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	2 jours	
Conditions d'admission	Pour les membres PCi: Avoir suivi la formation d'officier	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
	14.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant des cantons)	CHF 290.00 par personne et par jour, onformément à l'art. 92 LPPCi, y compris les frais de repas et de logement (APG, solde et frais de déplacement à la charge du canton)
	15.) Membres des organes de conduite (échelon cantonal)	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	18.) Autres participants	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Travail d'état-major

Ce cours technique s'adresse aux titulaires de fonctions qui souhaitent acquérir ou approfondir leurs compétences en matière de travail d'état-major. Basé sur le module « Résolution systématique de problèmes », il fournit des méthodes pratiques pour un travail d'état-major efficace en cas d'événement. Les participants apprennent à voir le processus de conduite comme un déroulement dynamique, à développer des variantes de solutions fondées et à prendre et communiquer des décisions adaptées dans un contexte de contrainte temporelle.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- de mettre en pratique la technique de travail d'état-major pour résoudre des problèmes complexes
- de diriger un état-major en appliquant diverses méthodes
- d'élaborer et de présenter des solutions différenciées
- de prendre des décisions adaptées à la situation sous la contrainte du temps

Contenu

- Bases du travail d'état-major
- Activités de conduite
- Travail d'état-major avec exemples pratiques

Public cible	13.), 14.) MPCi, 15.) OCC, 18.) Autres Membres des organes de conduite (chefs, chefs de service et responsables des différentes activités de l'aide à la conduite) selon la décision du chef de l'organe de conduite, vaut pour les membres PCi comme cours de perfectionnement selon l'art. 52 LPPCi	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	2 jours	
Conditions d'admission	Cours technique Résolution systématique de problèmes Pour les membres PCi: Avoir suivi la formation d'officier	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
	14.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant des cantons)	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 92 LPPCi, y compris les frais de repas et de logement (APG, solde et frais de déplacement à la charge du canton)
	15.) Membres des organes de conduite (échelon cantonal)	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	18.) Autres participants	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Planification des interventions et des mesures

Ce cours technique s'adresse aux titulaires de fonctions qui souhaitent élargir leurs compétences dans la préparation des interventions et la planification des mesures. S'appuyant sur les cours « Résolution systématique de problèmes » et « Travail d'état-major », les participants élaborent des évaluations de situation fiables sur la base de recherches de fond. Ils établissent une documentation clé complète et pertinente pour la planification des interventions et des mesures. Un accent particulier est mis sur la thématique des inondations, l'utilisation des moyens auxiliaires ainsi que la déduction des besoins en ressources et des mesures à prendre.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- effectuer des recherches de fond fiables sur les événements susceptibles de se produire et élaborer une évaluation de la situation
- élaborer correctement et complètement les documents clés d'un plan d'intervention et de mesures à l'aide des réflexions et des connaissances résultant de la recherche de fond

Contenu

- Rafrâichissement des activités de conduite
- Introduction à la thématique des inondations et utilisation d'outils spécifique
- Rassembler, condenser les informations et évaluer les mesures et les ressources.

Public cible	13.), 14.) MPCi, 15.) OCC, 18.) Autres Membres des organes de conduite (chefs, chefs de service et responsables des différentes activités de l'aide à la conduite) selon la décision du chef de l'organe de conduite, vaut pour les membres PCi comme cours de perfectionnement selon l'art. 52 LPPCi	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	2 jours	
Conditions d'admission	Cours technique Résolution systématique de problèmes et Travail d'état-major Pour les membres PCi: Avoir suivi la formation d'officier	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
	14.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant des cantons)	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 92 LPPCi, y compris les frais de repas et de logement (APG, solde et frais de déplacement à la charge du canton)
	15.) Membres des organes de conduite (échelon cantonal)	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	18.) Autres participants	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Collaboration civile-militaire

Ce cours technique s'adresse aux titulaires de fonctions qui souhaitent approfondir leurs connaissances dans le domaine de la collaboration avec des partenaires militaires. L'accent est mis sur les processus d'aide subsidiaire de l'armée en cas de catastrophe et de situation d'urgence ainsi que sur l'intégration correcte des moyens militaires dans les structures de conduite civiles.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- d'expliquer les processus d'aide militaire en cas de catastrophe et de situation d'urgence
- de demander une aide militaire sur la base de leurs propres activités de conduite conformément aux règles
- de tenir un rapport de coordination avec les partenaires militaires

Contenu

- Bases de l'aide militaire subsidiaire
- Moyens et possibilités de l'aide militaire en cas de catastrophe
- Tâches des états-majors de liaison cantonaux des régions territoriales
- Gestion fédérale des ressources

Public cible	13.), 14.) MPCi, 15.) OCC, 18.) Autres Chefs / Chefs d'état-major / Chefs d'intervention / Chefs coordination logistique des organes de conduite civils, responsables généraux des opérations lors d'événements majeurs, responsables de la formation des organes de conduite civils régionaux et communaux, vaut pour les membres PCi comme cours de perfectionnement selon l'art. 52 LPPCi	
Lieu	Centre d'instruction de l'armée de Lucerne (AAL) ou Schwarzenburg	
Durée	5 jours	
Conditions d'admission	Une expérience du travail d'état-major est un avantage Pour les membres PCi: Avoir suivi la formation d'officier	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
	14.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant des cantons)	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 92 LPPCi, y compris les frais de repas et de logement (APG, solde et frais de déplacement à la charge du canton)
	15.) Membres des organes de conduite (échelon cantonal)	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	18.) Autres participants	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Chefs d'état-major d'organe de conduite

Ce cours technique s'adresse à des personnes expérimentées ayant une solide pratique de la résolution systématique de problèmes. Les participants approfondissent leurs connaissances sur les tâches de conduite en situation de crise et acquièrent des techniques pour diriger efficacement un état-major de conduite civil dans des situations d'intervention complexes. Le cours favorise non seulement les compétences opérationnelles, mais aussi les échanges entre cadres expérimentés.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont informés sur l'éventail des tâches de l'état-major de conduite civil à remplir durant les phases de prévention, de gestion et de remise en état, conformément à la gestion intégrale des risques

- les interfaces avec les organisations partenaires, les pouvoirs publics et la direction de l'intervention au front
- les principaux aspects de la collaboration civilo-militaire

Les participants sont capables

- d'assumer les tâches du chef d'état-major durant les phases précitées
- d'appliquer les différentes techniques de direction d'un état-major

Contenu

- Bases de la gestion intégrale des risques, des états-majors de conduite, des processus de conduite, du travail d'état-major et de la conduite en intervention
- Informations sur le rôle de la Confédération, le profil de prestations de la CENAL et des partenaires de la protection de la population
- Planifications et préparatifs de la protection de la population
- Communication en intervention
- Collaboration avec l'armée
- Instruction et perfectionnement
- Entraînement d'état-major au poste de conduite
- Evaluation et transfert des connaissances

Public cible	15.) OCC, 18.) Autres Chefs et chefs d'état-major des organisations de conduite des cantons ou des villes et suppléants, chefs d'état-major des organisations partenaires de la protection de la population, de l'armée, des états-majors de crise de l'administration et suppléants, chefs d'état-major de conduite de régions ou de grandes communes et suppléants	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	Partie 1, connaissances de base: 4 jours Partie 2, mise en pratique: 4 jours	
Conditions d'admission	Des connaissances de la résolution systématique de problèmes constituent un atout	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	15.) Membres des organes de conduite (échelon cantonal)	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	18.) Autres participants	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Bases du suivi de la situation

Ce cours technique transmet les bases de la saisie et de la présentation de la situation dans la protection de la population. Les participants apprennent à utiliser correctement les signatures, à créer des cartes de renseignements et de conduite et à les présenter visuellement. Ils comprennent les cinq devises du domaine du suivi de la situation, mettent en place un centre de suivi de la situation et élaborent des produits standard de manière professionnelle.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- d'expliquer le principe de construction des signes conventionnels dans la protection de la population
- d'ouvrir et de tenir une carte de renseignements au moyen d'un journal de catastrophe
- d'expliquer les cinq devises dans le domaine du suivi de la situation
- de développer une carte de conduite à partir d'une carte de renseignements
- de présenter une carte de conduite visualisée à l'aide de la structure du tableau de la situation
- d'énumérer et d'expliquer les activités du personnel de l'aide à la conduite
- de mettre en place un centre de suivi de la situation, d'exécuter des tâches spécifiques et d'établir les produits standard en temps voulu

Contenu

- Bases des signes conventionnels dans la protection de la population
- Processus centraux dans le domaine du suivi de la situation
- L'éventail du suivi de la situation et les 5 devises
- Visualiser et présenter
- Le cycle du traitement du suivi de la situation
- Le flux des messages
- Organisation d'un centre du suivi de la situation
- Produits standard dans le domaine du suivi de la situation

Public cible	13.) MPCi, 15.) OCC, 18.) Autres • Responsables du suivi de la situation au sein des organes de conduite ou d'états-majors de la protection civile • Aides de commandement des organisations partenaires de la protection de la population • Anciens chefs de la télématique de la protection civile, vaut pour les membres PCi comme cours de perfectionnement selon l'art. 52 LPPCi	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	1 jour étude personnelle en ligne 2 jours en présentiel sur le lieu de cours	
Conditions d'admission	Pour les membres PCi: Cadres dans le domaine de l'aide à la conduite	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
	15.) Membres des organes de conduite (échelon cantonal)	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	18.) Autres participants	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Suivi de la situation

«protection de la population»

Ce cours technique s'adresse aux titulaires de fonctions au sein d'un centre de suivi de la situation. Les participants apprennent à mettre en place un centre de suivi de la situation, à présenter une situation de manière structurée et à reconnaître à temps et à évaluer les renseignements clés ainsi que les modifications de la situation. L'accent est également mis sur la capacité à rédiger des comptes-rendus précis pour l'OCC.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- de mettre en place un centre du suivi
- de présenter de manière structurée un aperçu de la situation (tableau et appréciation de la situation)
- de reconnaître les renseignements clés ou les modifications de la situation et leurs conséquences
- de préparer un compte-rendu électronique au profit d'un OCC
- de donner un feedback selon les règles

Contenu

- Le suivi de la situation au sein de la protection de la population
- Les organes de conduite
- L'aide à la conduite
- Organisation du centre du suivi
- Produits standard dans le domaine du suivi de la situation
- Préparation et présentation du tableau de la situation
- Aperçu de la situation au profit du canton

Public cible	13.) MPCi, 15.) OCC, / 18.) Autres • Responsables du suivi de la situation au sein des organes de conduite ou d'états-majors de la protection civile • Aides de commandement des organisations partenaires de la protection de la population • Anciens chefs de la télématique de la protection civile, vaut pour les membres PCi comme cours de perfectionnement selon l'art. 52 LPPCi	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	3 jours	
Conditions d'admission	Pour les membres PCi: Cadres dans le domaine de l'aide à la conduite	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
	15.) Membres des organes de conduite (échelon cantonal)	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	18.) Autres participants	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Bases de la télématique

Ce cours technique s'adresse aux titulaires de fonctions qui souhaitent approfondir leurs connaissances dans le domaine de la télématique. L'accent est mis sur des exercices pratiques et sur l'utilisation sûre des principaux moyens de communication de la protection civile. Le cours est axé sur une utilisation sûre des systèmes, qui constitue la base du bon fonctionnement de l'aide à la conduite en cas d'événement.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- de mettre en service correctement les composants du coffre télématique conformément aux instructions et créer un réseau selon les spécifications
- de mettre correctement en service un modem VDSL-2 (NAG) à l'aide d'un schéma
- de mettre en service un IDR 2G avec une antenne SEA 400T à l'aide de la documentation
- de mettre correctement en service le coffre GPP à l'aide du mode d'emploi
- de conduite selon l'aide-mémoire

Contenu

- Bases de l'utilisation du coffre télématique
- Modem VDSL-2 (NAG)
- IDR 2G avec antennes SEA 400T
- Gate Pro Mobile Single et Master-Slave
- Différentes missions avec le coffre télématique
- Rétablissement

Public cible	13.) MPCi, 15.) OCC, 18.) Autres • Responsables du domaine télématique des organes de conduite • Aides de commandement des organisations partenaires de la protection de la population • Anciens chefs du suivi de la situation de la protection civile, vaut comme cours de perfectionnement selon l'art. 52 LPPCi	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	2 jours	
Conditions d'admission	Pour les membres PCi: Cadres dans le domaine de l'aide à la conduite	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
	15.) Membres des organes de conduite	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	18.) Autres participants	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Télématique

protection de la population

Ce cours technique s'adresse aux titulaires de fonctions qui souhaitent élargir leurs compétences dans l'application et la communication de moyens télématiques. L'accent est mis à la fois sur les compétences techniques et sur les capacités didactiques pour la formation des forces d'intervention. Le cours vise à développer la capacité à soutenir de manière optimale les emplacements de conduite sur le plan technique et méthodologique, afin de garantir une communication et une coordination efficaces en cas d'événement.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- de préparer et installer des moyens télématiques dans le poste de conduite au moyen d'une donnée d'ordre en trois points.
- de mettre en service et vérifier tous les moyens télématiques de la protection de la population dans le poste de conduite.
- de monter correctement les installations télématiques temporaires, de les mettre en service et de les vérifier.

Contenu

- Donnée d'ordre et préparatifs pour l'intervention télématique
- Organisation de la place sinistrée
- Installations télématiques temporaires
- Installations télématiques dans le poste de conduite
- Rétablissement

Public cible	13.) MPCi, 15.) OCC, 18.) Autres • Responsables du domaine télématique des organes de conduite • Aides de commandement des organisations partenaires de la protection de la population • Anciens chefs du suivi de la situation de la protection civile, vaut comme cours de perfectionnement selon l'art. 52 LPPCi	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	3 jours	
Conditions d'admission	Pour les membres PCi: Cadres dans le domaine de l'aide à la conduite	
Type d'examen	Pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
	15.) Membres des organes de conduite	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	18.) Autres participants	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Suivi événement critique

Ce cours s'adresse aux titulaires de fonctions responsables du suivi de la situation. L'accent est mis sur l'évaluation structurée et ciblée de la situation sous la pression du temps, qui constitue une tâche essentielle lors d'événements critiques. Le cours développe la capacité à garder une vue d'ensemble même dans des situations dynamiques et complexes et à fournir des bases de décision fondées afin de garantir une aide à la conduite efficace en cas d'événement.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- de développer, visualiser et présenter un tableau de la situation condensé sous la pression du temps
- de faire une analyse de la situation et de définir les problèmes partiels à l'aide d'un diagramme d'affinité
- sur la base de l'analyse, d'établir les tâches possibles dans le domaine du suivi de la situation et de définir les produits nécessaires
- de contribuer activement au processus de conduite, élaborer différents produits et présenter un exposé de manière structuré
- d'exploiter une cellule du suivi au profit d'un organe de conduite civil et d'élaborer une appréciation de la situation dans les domaines BREL et SIREL.

Contenu

- Appréhension systématique des problèmes
- Connaissance et coopération entre partenaires
- Spectre d'intervention de l'organe de conduite civil
- Analyse de documentation événementielle
- Analyse du milieu et des parties adverses
- Appréciation de la situation BREL et SIREL
- Appréhension du problème et analyse
- Aperçu de la situation
- Analyse des messages
- Compte-rendu de la situation

Public cible	13.) MPCi, 15.) OCC, 18.) Autres • Responsables du suivi de la situation au sein des organes de conduite ou d'états-majors de la protection civile • Aides de commandement des organisations partenaires de la protection de la population	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	3 jours	
Conditions d'admission	Pour les membres PCi: Cadres dans le domaine de l'aide à la conduite	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
	15.) Membres des organes de conduite (échelon cantonal)	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	18.) Autres participants	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Suivi de situation événement majeur

Ce cours s'adresse aux titulaires de fonctions actifs dans le domaine du suivi de la situation. L'accent est mis sur un travail structuré en matière de suivi de la situation en cas d'événement majeur, du traitement de l'information à la présentation professionnelle. Les participants se familiarisent avec des outils et des méthodes pratiques qui leur permettent d'établir des évaluations de situation fondées et de communiquer efficacement même dans des situations complexes.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- d'analyser et de visualiser un texte avec un support didactique donné
- d'évaluer les avantages et inconvénients du support utilisé et de trouver des solutions pour optimiser le résultat
- de saisir les aspects essentiels de la situation front, de les analyser et d'en tirer les conclusions pour son propre domaine
- de mettre en place un centre du suivi et de présenter un premier tableau de la situation de manière structurée
- de faire une appréhension systématique de problème d'une situation et définir des problèmes partiels à l'aide d'un diagramme d'affinité
- de préparer et présenter un aperçu de la situation, pour la région, contenant le tableau de la situation et une appréciation à l'aide des moyens électronique

Contenu

- Savoir visualiser
- Introduction au scénario
- Participation au 1er rapport situation front
- Installation et exploitation d'un centre suivi
- Elaboration du tableau de la situation pour le front et/ou pour l'OCRg
- Présentation du tableau de la situation pour le front et/ou pour l'OCRg
- Elaboration et présentation de l'appréhension du problème du centre du suivi
- Elaboration de l'aperçu de la situation pour le front et/ou pour l'OCRg
- Présentation de l'aperçu de la situation
- Analyse des médias
- Evaluation du scénario didactique et Conséquences sur l'action coordonnée avec une direction de l'intervention front

Public cible	13.) MPCi, 15.) OCC, 18.) Autres • Responsables du suivi de la situation au sein des organes de conduite ou d'états-majors de la protection civile • Aides de commandement des organisations partenaires de la protection de la population	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	2 jours	
Conditions d'admission	Pour les membres PCi: Cadres dans le domaine de l'aide à la conduite	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
	15.) Membres des organes de conduite (échelon cantonal)	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	18.) Autres participants	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Présentation électronique de la situation pour la protection de la population PES CENAL

Ce cours s'adresse aux administrateurs des utilisateurs du système PES CENAL qui souhaitent exécuter de manière professionnelle leurs tâches dans le domaine du traitement électronique de la situation. L'accent est mis sur la gestion des rôles des utilisateurs et sur le soutien de sa propre organisation dans l'utilisation du système. Le cours permet d'acquérir des compétences pratiques pour une utilisation sûre, structurée et pertinente de la PES CENAL dans la protection de la population.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont informés sur

- leurs tâches en tant qu'administrateur des utilisateurs de la PES CENAL
- le but de la PES CENAL

Les participants sont capables

- d'exécuter de manière autonome les fonctionnalités en fonction de leur rôle d'administrateur des utilisateurs
- de saisir et modifier les données de leur remplaçant et des utilisateurs de leur organisation
- de former et d'assister leur remplaçant et les utilisateurs de leur organisation (fonctionnalités et contenu)

Contenu

- Introduction au système d'information de la présentation électronique de la situation pour la protection de la population PES CENAL
- Administration et assistance des utilisateurs
- Application pratique de la PES CENAL

Remarque: Cette formation est destinée aux administrateurs des utilisateurs du système d'information sur la situation PES CENAL

Public cible	16.) Spécialistes Administrateurs des utilisateurs de la PES CENAL	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	1 jour	
Conditions d'admission	Les participants disposent de données d'accès à la PES CENAL valables et assument des tâches dans le cadre de l'administration des utilisateurs (administrateur des utilisateurs / remplaçant)	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	16.) Spécialistes des systèmes fédéraux d'alarme, d'alerte et de communication	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Polycom

Introduction

Ce cours s'adresse aux responsables et aux décideurs du domaine de la protection de la population (AOSS) qui souhaitent avoir une vue d'ensemble approfondie du réseau radio de sécurité Polycom. L'accent est mis sur les bases, les possibilités d'utilisation et les aspects stratégiques du système.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont informés sur

- le réseau radio suisse de sécurité Polycom
- les différents acteurs Polycom et l'organisation du projet WEP 2030
- les modes d'exploitation et fonctions des appareils radio portatifs
- les fonctions et possibilités du système de dispatching
- certains autres aspects fondamentaux de la technique du système Polycom
- certains aspects fondamentaux de la tactique du système Polycom
- les offres de cours supplémentaires dans le domaine Polycom

Contenu

- Abréviations liées à Polycom
- Évolution et structure de Polycom
- Acteurs Polycom et organisation du projet WEP 2030
- Aperçu du système Polycom
- Terminaux – aspects fondamentaux
- Systèmes de dispatching – aspects fondamentaux
- Technique du système – aspects fondamentaux
- Tactique du système – aspects fondamentaux
- Offre de cours

Public cible	15.) OCC, 16.) Spécialistes, 18.) Autres Parties prenantes, responsables de projet et décideurs dans le contexte des AOSS	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	1 jour	
Conditions d'admission	aucune	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	15.) Membres des organes de conduite (échelon cantonal)	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	16.) Spécialistes des systèmes fédéraux d'alarme, d'alerte et de communication	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	18.) Autres participants	CHF 550.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Polycom

Utilisateurs Terminaux

Ce cours s'adresse aux utilisateurs de terminaux ainsi qu'aux personnes intéressées des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS). La formation permet d'acquérir des connaissances pratiques sur Polycom.

Les participants apprennent à utiliser leurs terminaux de manière sûre et efficace et améliorent ainsi leurs compétences en la matière pour les interventions sur le terrain.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont informés sur :

- la structure du réseau et la direction que prend le développement de Polycom ;
- les fonctions et les possibilités du Dispatching System.

Les participants sont capables :

- d'expliquer les modes d'exploitation et les fonctions disponibles dans leur domaine d'activité, de les installer sur leur terminal et de les utiliser ;
- d'utiliser et d'entretenir correctement eux-mêmes les terminaux employés dans leur domaine d'activité.

Contenu

- Polycom – Aperçu du système
- Terminaux – Bases
- Terminaux – Utilisation
- Terminaux – Exercices

Public cible	13.) MPCi, 15.) OCC, 16.) Forces d'intervention, 18.) Autres • Utilisateurs de terminaux • Membres des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS)	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	1 jour, en présentiel	
Conditions d'admission	aucune	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
	15.) Membres des organes de conduite (échelon cantonal)	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	16.) Spécialistes des systèmes fédéraux d'alarme, d'alerte et de communication	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	18.) Autres participants	CHF 550.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Polycom

Formateurs Terminaux

Ce cours s'adresse aux utilisateurs de terminaux ainsi qu'aux personnes intéressées des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS). La formation permet d'acquérir des connaissances pratiques sur Polycom. Les participants apprennent à utiliser leurs terminaux de manière sûre et efficace et améliorent ainsi leurs compétences en la matière pour les interventions sur le terrain.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont informés de la structure de Polycom et des tendances de son évolution

Les participants sont capables

- d'expliquer les modes d'exploitation et les fonctions disponibles dans leur domaine d'activité et de régler le terminal TPH afin de pouvoir les utiliser
- d'utiliser et d'entretenir correctement les terminaux TPH dans leur domaine d'activité
- de planifier et préparer la formation des utilisateurs en appliquant les principes méthodologiques

Contenu

- Apperçu du système Polycom
- Bases relatives aux terminaux
- Utilisation des terminaux
- Bases de l'instruction

Public cible	16.) Spécialistes, 18.) Autres • Formateurs sur terminaux • Membres des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS)	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	5 jours	
Conditions d'admission	aucune	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	16.) Spécialistes des systèmes fédéraux d'alarme, d'alerte et de communication 18.) Autres participants	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP CHF 550.00 par personne et par jour, onformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Polycom

Formateurs Terminaux Update

Ce cours s'adresse aux formateurs sur terminaux du domaine de la protection de la population (AOSS) qui sont responsables de la formation et de l'encadrement des utilisateurs Polycom. L'accent est mis sur les bases techniques des terminaux hors planification méthodique des séquences de formation. Le cours permet d'acquérir des compétences pratiques pour une formation approfondie et ciblée dans le domaine des terminaux Polycom.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont informés sur la structure et la direction que prend le développement de Polycom.

Les participants sont capables :

- d'expliquer les modes d'exploitation et les fonctions disponibles dans leur domaine d'activité, de les installer sur leur terminal TPH et de les utiliser ;
- d'utiliser et d'entretenir correctement eux-mêmes les terminaux TPH employés dans leur domaine d'activité.

Contenu

- Polycom – Aperçu du système
- Terminaux – Bases
- Terminaux – Utilisation
- Exercices pratiques

Public cible	13.) MPCi, 16.) Forces d'intervention, 18.) Autres • Formateurs sur terminaux • Membres des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS) • Pour les MPCi, ce cours est considéré comme une formation complémentaire pour formateurs Polycom.	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	2 jours, en présentiel	
Conditions d'admission	Pour les MPCi : Chef de groupe Aide à la conduite Spécialistes / Autres personnes : Formation dans le domaine didactique existante	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (si la formation relève de la compétence de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
	16.) Spécialistes des systèmes fédéraux d'alarme, d'alerte et de communication	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	18.) Autres participants	CHF 550.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Polycom

Programmation des terminaux TPS

Ce cours s'adresse aux responsables de systèmes et de réseaux ainsi qu'au personnel technique des exploitants de réseaux partiels qui configurent et gèrent les terminaux Polycom avec la Terminal Programming Station (TPS). L'accent est mis sur des bases techniques approfondies ainsi que sur l'utilisation pratique de l'environnement de programmation.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont informés des aspects techniques fondamentaux du système de Polycom

Les participants sont capables

- d'expliquer, après une répétition, les modes d'exploitation et les fonctions, de les installer sur leur appareil radio et de les utiliser
- d'expliquer toutes les fonctions de la Terminal Programming Station (TPS) et de programmer les terminaux systématiquement à l'aide des documents techniques
- d'effectuer correctement et sans aide sur la TPS, lors d'un exercice, les opérations apprises, en les adaptant à leur organisation

Contenu

- Bases relatives aux terminaux
- Bases relatives à la technique du système
- Bases de la Terminal Programming Station TPS
- Entraînement à l'utilisation de la Terminal Programming Station TPS

Remarque : la formation pour le nouveau personnel technique des exploitants des réseaux partiels de Polycom se compose de

- Cours technique Polycom
Programmation des terminaux TPS
- Cours technique Polycom
Programmation du système Tactilon
- Cours technique Polycom
supervision des systèmes

Public cible	16.) Spécialistes • Responsables du système et du réseau • Personnel technique des exploitants de réseaux partiels	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	4 jours	
Conditions d'admission	aucune	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	16.) Spécialistes des systèmes fédéraux d'alarme, d'alerte et de communication	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Polycom

Programmation du système Tactilon

Ce cours s'adresse aux responsables de systèmes et de réseaux ainsi qu'au personnel technique des exploitants de réseaux partiels chargés de l'exploitation et du développement des réseaux Polycom. L'accent est mis sur la transmission de bases approfondies de la technique des systèmes Polycom et sur l'utilisation systématique de l'application Tactilon en tenant compte des exigences techniques et tactiques.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont informés de certaines données spécifiques du réseau Polycom

Les participants sont capables

- d'utiliser systématiquement l'application Tactilon en tenant compte des exigences techniques et tactiques
- d'apporter sans aide des adaptations à un réseau régional existant

Contenu

- Bases tactiques du système
- Aperçu du système
- Bases du système Tactilon et travail systématique
- Tactilon (exercices)

Remarque : la formation pour le nouveau personnel technique des exploitants des réseaux partiels de Polycom se compose de

- Cours technique Polycom
Programmation des terminaux TPS
- Cours technique Polycom
Programmation du système Tactilon
- Cours technique Polycom
supervision des systèmes

Public cible	16.) Spécialistes • Responsables du système et du réseau • Personnel technique des exploitants de réseaux partiels	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	3 jours	
Conditions d'admission	Avoir suivi le cours technique Programmation terminaux (TPS)	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	16.) Spécialistes des systèmes fédéraux d'alarme, d'alerte et de communication	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Polycom

Supervision des systèmes

Ce cours permet aux responsables de systèmes et de réseaux ainsi qu'au personnel technique des exploitants de réseaux partiels d'acquérir une compréhension pratique de l'architecture du système Polycom IP. Les participants apprennent à connaître les caractéristiques et les fonctions d'un réseau IP Tetrapol, comprennent l'architecture et le système de gestion et sont capables d'effectuer une surveillance technique ciblée (Control Node, Mediation Device, station de base). En outre, ils sont initiés aux tâches à accomplir dans le réseau partiel.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont informés des particularités de l'architecture du système Polycom IP

Les participants sont capables de:

- comprendre les caractéristiques d'un réseau IP Tetrapol ainsi que les composants et leurs fonctions
- comprendre l'architecture et le management, appliquer la surveillance technique des composants Control Node, Mediation Device, station de base
- connaître les tâches à effectuer dans leur réseau partiel

Contenu

- Vue d'ensemble du système et les limites techniques
- Conditions et prescriptions Polycom V5.1
- Composants Tetrapol IP
- Station de base MBSe
- eTact
- Composants IKT et PIC
- KOFIMA 3
- Sécurité
- Responsabilités d'exploitation
- Exercice pratique

Remarque : la formation pour le nouveau personnel technique des exploitants des réseaux partiels de Polycom se compose de

- Cours technique Polycom
Programmation des terminaux TPS
- Cours technique Polycom
Programmation du système Tactilon
- Cours technique Polycom
supervision des systèmes

Public cible	16.) Spécialistes • Responsables du système et du réseau • Personnel technique des exploitants de réseaux partiels
Lieu	Schwarzenburg
Durée	2 jours
Conditions d'admission	aucune
Type d'examen	pas d'examen
Coûts (cf. page 7)	16.) Spécialistes des systèmes fédéraux d'alarme, d'alerte et de communication
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »

À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP

Polycom

Update Technicien

Ce cours transmet aux exploitants de sous-réseaux les connaissances nécessaires pour assurer un fonctionnement sûr dans l'environnement LAG-IP. L'accent est mis sur la documentation technique actuelle, la nouvelle interface utilisateur et les fonctionnalités de Tactilon, le TMP en mode lecture seule, ainsi que sur des exercices pratiques liés à la programmation des systèmes et des terminaux.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont informés sur

- le fonctionnement de LAG-IP
- les responsabilités d'un exploitant de sous-réseau dans la gestion du TPDM
- la nouvelle documentation technique TPS et Tactilon
- la surveillance TMP Read-only

Les participants sont capables

- effectuer des programmations de systèmes, de terminaux et de passerelles d'accès virtuelles dans leurs sous-réseaux afin de garantir un fonctionnement sans perturbation
- assumer les tâches de surveillance dans leurs sous-réseaux à l'aide du TMP en lecture seule

Contenu

- Rôles et possibilités des opérateurs KLT
- Charger le TMK sur LAG-IP
- Nouvelle interface utilisateur et nouvelles fonctions de Tactilon
- Architecture, prérequis et connexion au TMP en lecture seule
- Processus de remplacement TPDM, y compris la mise en service
- Nouvelle planification des fréquences MBSe
- Q&R Cycle de vie

Public cible	16.) Spécialistes • Responsables des systèmes et des réseaux • Personnel technique des exploitants de sous-réseaux	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	2 jours en présentiel sur le lieu de cours	
Conditions d'admission	Cours spécialisé Programmation des terminaux (TPS) & Cours spécialisé Programmation système (Tactilon) suivi	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	16.) Spécialistes des systèmes fédéraux d'alarme, d'alerte et de communication	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Polyalert / Alertswiss

Bases

Ce cours s'adresse au personnel spécialisé de Polyalert qui participe activement à l'alerte et à l'information de la population. Les participants reçoivent un aperçu des règles de communication d'Alertswiss et apprennent à utiliser le système Polyalert en toute sécurité. Ils saisissent et publient les événements en fonction de leur rôle dans le système et sont habilités à transmettre leurs connaissances au sein de leur organisation (« train the trainer »).

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont informés des directives concernant la communication via Alertswiss

Les participants sont capables

- d'utiliser Polyalert
- de saisir et publier des événements dans le système conformément à leur rôle
- de transmettre leurs connaissances aux membres de leur organisation (train-the-trainer)

Remarque : il est recommandé de disposer d'un accès au système Polyalert correspondant à votre rôle au début du cours. Pour cela, adressez-vous à l'administrateur cantonal de Polyalert.

Contenu

- Introduction aux systèmes de communication en cas d'événement et aux canaux de diffusion (web, appli, sirènes, autres etc.)
- Composants de Polyalert
- Environnement d'utilisation de Polyalert (KSP et WebKSP)
- Messages d'erreur et de dérangement
- Processus en cas de problèmes techniques (exploitation, organisation des services)
- Processus en cas de dérangement et d'erreur (exploitation, organisation, compétences)
- Possibilités de formation des utilisateurs dans les cantons
- Documents pour la formation des formateurs dans les cantons

Public cible	16.) Spécialistes, 18.) Autres • Déclencheurs (policiers, exploitants de barrages) • Administrateurs Polyalert/Alertswiss • Exploitants de barrages • Rédacteurs Alertswiss	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	1 jour	
Conditions d'admission	aucune	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	16.) Spécialistes des systèmes fédéraux d'alarme, d'alerte et de communication	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	18.) Autres participants	CHF 550.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Polyalert / Alertswiss

Administrateur

Ce cours s'adresse aux administrateurs cantonaux, aux exploitants d'ouvrages d'accumulation ainsi qu'aux rédacteurs responsables de la mise à jour et de la gestion des données administratives dans Polyalert. Les participants apprennent à saisir, modifier ou supprimer efficacement les données relatives aux emplacements, aux sirènes, aux utilisateurs et à l'organisation, que ce soit dans le WebKSP ou directement sur le KSP. Ils sont formés à la gestion des modèles d'événements et à la coordination des processus nécessaires en cas de problème technique.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- de saisir, modifier et effacer des données concernant les emplacements, sirènes, personnes et organisations
- d'utiliser WebKSP
- de modifier sur le KSP des données relatives aux emplacements, sirènes, groupes d'utilisateurs, d'organisations et de sirènes
- de saisir et de gérer des modèles d'événements complets ou partiels
- de piloter les processus pour la résolution de problèmes techniques

Contenu

- Processus en cas de dérangement et d'erreur (exploitation, organisation, compétences)
- Login, administration des utilisateurs et définition de leurs droits dans le système
- Saisie et gestion des emplacements de sirènes, organisations, utilisateurs et groupes de sirènes
- Évaluation des publications et de leur statut
- Saisie et gestion de modèles
- Gestion du système en général, mise à jour et maintenance
- Documents pour la formation des formateurs dans les cantons

Public cible	16.) Spécialistes, 18.) Autres • Administrateurs cantonaux • Exploitants de barrages • Rédacteurs	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	1 jour	
Conditions d'admission	Avoir suivi le cours technique Polyalert/Alertswiss Bases	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	16.) Spécialistes des systèmes fédéraux d'alarme, d'alerte et de communication	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	18.) Autres participants	CHF 550.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Chefs de section PBC

Reponsables PBC

Le cours de cadres technique PBC s'adresse en premier lieu aux aspirants chefs de section de la protection des biens culturels. Leurs tâches consistent à diriger une section PBC ainsi qu'à planifier et diriger des cours de répétition et des interventions. En outre, ils conseillent les autorités, les organisations partenaires de la protection de la population et les propriétaires de biens culturels. Le cours se concentre sur les aspects techniques. Il est ouvert aux responsables cantonaux de la PBC et au personnel des institutions culturelles.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- de procéder à des analyses sommaires des dangers
- de contrôler la manipulation des objets et d'organiser la gestion de la place sinistrée
- d'aider les institutions culturelles à établir des plans d'urgence
- de conseiller les institutions, les autorités et les organisations partenaires de la protection de la population sur tous les aspects de la protection des biens culturels

Les chefs de section PBC sont capables

- de conduire une section PBC lors d'une intervention
- de préparer et dispenser la formation dans le cadre du cours de répétition
- d'appuyer les institutions culturelles dans le domaine de la protection des biens culturels

Contenu

- Bases de la PBC (suite)
- Gestion des risques au sein de la PBC
- Manipulation des objets et gestion de la place sinistrée
- Abris pour biens culturels
- La PBC en cas de conflit armé
- Planification d'urgence de la PBC
- Collaboration avec les organisations partenaires, les institutions et les services spécialisés
- Prise de décision et donnée d'ordres
- Planification de la formation et d'exercices pour les cours de répétition
- Tâches et position du chef de section PBC

Public cible	13.) MPCi et personnel PBC, 15.) OCC • Futurs officiers de la PBC (chef de section PBC) • Responsbales cantonaux de la PBC • Personnel des institutions culturelles	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	5 jours en présentiel	
Conditions d'admission	• Fonction de responsable PBC cantonal ou poste dans une institution responsable de la conservation de biens culturels • Bonnes connaissances préalables dans le domaine de la PBC Pour les MPCi • Sous-officier PBC (chef de groupe PBC) • Cours de cadres conduite niveau section	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile et personnel des institutions culturelles	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi ainsi que l'art. 4 et 13 LPBC
	15.) Membres des organes de conduite (échelon cantonal)	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Chef de section NBC

Les chefs de section NBC conduisent une section NBC et sont responsables de la coordination et du conseil lors d'interventions dans le domaine de la protection NBC (risques nucléaires, biologiques et chimiques). Leurs tâches comprennent la planification et la conduite d'interventions dans les domaines de la mesure des rayonnements, de l'identification des contaminations, de la gestion des épizooties, ainsi que le soutien aux mesures de décontamination et à la mise en place de périmètres de sécurité.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- conduire une section NBC en intervention
- assurer les activités de mesure conformément aux directives de l'état-major de conduite ou de l'autorité de surveillance
- surveiller la mise en oeuvre de mesures de protection conformément aux directives de la direction générale de l'intervention / de l'autorité de surveillance ou du conseiller technique (N/B/C)
- soutenir la mise en place et l'exploitation de quarantaines (B) ou de zones de sécurité (N/C)
- soutenir la mise en place et l'exploitation d'un poste de décontamination

Contenu

- Sous-domaine N : Exigences de formation selon l'annexe 5, tableau 4 de l'ordonnance sur la formation en radioprotection (RS 814.501.261) pour les personnes responsables de la formation et l'instruction des forces d'intervention et des personnes astreintes (N3)
- Sous-domaine B : Épizootie
- Sous-domaine C : Assistance à la décontamination par des équipes d'intervention spécialisées

Public cible	13.) MPCi • Futurs officiers NBC (chefs de section) • Anciens officiers NBC (chefs de section), considéré comme cours de perfectionnement selon l'art. 52 LPPCi	
Lieu	Sous-domaine N: Schwarzenburg	
	Sous-domaine B: Place d'armes Sand à Schönbühl	
	Sous-domaine C: Schwarzenburg	
Durée	5 jours modulaires, pour les sous-domaines A et B/C • 3 jours sous-domaine N (Selon la description du cours N3) • 2 jours sous-domaines B/C	
Conditions d'admission	• Sous-officier NBC (chef/fe de groupe) • Cours de cadres conduite de section	
Type d'examen	Sous-domaine N: Examen écrit et pratique	
	Sous-domaines B/C: pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Personnes chargées de la formation et l’instruction en radioprotection (N3)

La fonction N3 est celle d’une personne responsable de la radioprotection dans le domaine de la formation et de l’instruction des forces d’intervention et des personnes astreintes. Elle veille à ce que ces personnes puissent accomplir leurs tâches en cas d’une défaillance ou d’urgence radiologique. Elle comprend la mise à disposition d’équipements de protection en état de marche, l’utilisation d’appareils de mesure (en particulier de dosimètres), ainsi que l’identification et l’évaluation des dangers liés aux rayonnements ionisants.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables d’exercer leur fonction de N3 dans leur propre organisation / entreprise et d’accomplir les tâches selon l’annexe 5 de l’ordonnance sur la formation dans la radioprotection, en particulier :

- De maîtriser les principes de la prise en charge de blessés
- De garantir le fonctionnement de l’équipement de radioprotection
- De stocker des matières radioactives conformément aux dispositions légales
- De garantir le fonctionnement des instruments de mesure nécessaires

Contenu

- Accident Nucléaire d’une centrale nucléaire en Suisse
- Bases juridiques
- Radiophysique-biologie
- Radioprotection opérationnelle
- Mesures
- Coordination et administration
- Méthodique et didactique
- Préparation et conduite de leçon

Public cible	13.), 14.) MPCi / 17.) Employés de l’administration fédérale / 18.) Autre • Personnes chargées de la radioprotection dans les domaines de la formation et de l’instruction des forces d’intervention de des personnes dans une organisation partenaire, dans l’armée, dans une organisation ou dans une entreprise. • Futurs officiers NBC (chef de section) dans le cadre de leur formation ou de leur perfectionnement, conformément à l’annonce chef de section NBC.	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	3 jours	
Conditions d’admission	Pour les MPCi • Sous-officier NBC (chef de groupe) • Cours de cadres conduite niveau section	
Type d’examen	Examen écrit et pratique	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l’art. 62 OPCi
	14.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant des cantons)	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l’art. 92 LPPCi, y compris les frais de repas et de logement (APG, solde et frais de déplacement à la charge du canton)
	17.) Employés de l’administration fédérale	À la charge de la Confédération selon l’art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
	18.) Autres participants	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l’art. 26 LPPCi et à l’art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l’annexe « Dates des cours »	

Centre d'information radioactivité

Ce cours s'adresse aux futurs chefs de module des centres d'information sur la radioactivité et leur fournit les bases techniques et organisationnelles nécessaires à leur fonction. L'accent est mis sur la mise en place et le fonctionnement d'un centre d'information, les bases de la radioactivité et de la radioprotection ainsi que la réalisation de mesures de contamination.

Compétences générales / Objectifs

Les participants peuvent être engagés de manière flexible comme chef de module au sein d'un centre d'information sur la radioactivité

Contenu

- Concept de centre d'information
- Bases de la radioactivité et de la radioprotection
- Mesures de contamination
- Mise en place et gestion du centre d'information
- Activités de conduite du chef de module

Public cible	13.) MPCi, 15.) OCC, 18.) Autres Futurs chefs de modules du centre d'information sur la radioactivité	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	3 jours	
Conditions d'admission	Pour les MPCi: Avoir suivi la formation de base Une formation de spécialiste en radioprotection d'une organisation d'urgence est recommandée pour tous les participants	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
	15.) Membres des organes de conduite (échelon cantonal)	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	18.) Autres participants	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Spécialiste dispositifs de radioscopie des bagages (DRB)

Ce cours s'adresse aux titulaires de fonctions qui travaillent dans le domaine de la radioprotection sur les dispositifs de radioscopie des bagages. Les participants apprennent à organiser de manière autonome des formations et des examens pour le personnel. Ils connaissent les interlocuteurs compétents en matière de radioprotection et, une fois le cours terminé avec succès, obtiennent le titre de spécialistes en dispositifs de radioscopie des bagages (DRB).

Compétences générales / Objectifs

Les participants peuvent former de manière autonome le personnel des DRB

Les participants connaissent

- les mesures de vérification des installations de sécurité des DRB
- les interlocuteurs en matière de radioprotection

Au terme du cours, les participants acquièrent le titre de spécialiste en dispositifs de radioscopie des bagages (DRB)

Contenu

- Bases légales: loi et ordonnance sur la radioprotection, procédure de délivrance des autorisations
- Tâches et obligations: législation, directives internes, procédure en cas de panne
- Interactions du rayonnement: dosimétrie et notion de dose, blindage et atténuation du rayonnement
- Effets des radiations sur l'organisme, radiobiologie: (effets déterministes et stochastiques), irradiation de la population
- Mesure des radiations: principes de mesure des radiations, mesure de la radiation ambiante
- Radioprotection opérationnelle

Public cible	17.) Employés de l'administration fédérale • Collaborateurs du DDPS et de RUAG • Militaires (spécialistes)	
Lieu	Spiez	
Durée	1 jour	
Conditions d'admission	Collaborateurs du DDPS, de RUAG ou militaires (spécialistes)	
Type d'examen	Examen écrit sans moyens auxiliaires	
Coûts (cf. page 7)	17.) Employés de l'administration fédérale	À la charge de la Confédération selon l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Hotline

Une hotline permet de répondre au besoin d'information et de conseil de la population ainsi que des personnes directement concernées par un événement. Le personnel d'une hotline communique avec des personnes très différentes aux préoccupations diverses. La charge émotionnelle des interlocuteurs peut s'avérer très élevée.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables

- de prendre des appels et de les traiter
- de conduire des entretiens difficiles de manière structurée
- de rester dans les limites de leur fonction de préposé à la hotline
- de se protéger contre les critiques et les reproches

Contenu

- Traitement des messages
- Communication par téléphone, conduite d'entretiens structurés
- Gestion du stress
- Techniques de distanciation
- Attitude face à la critique
- Entraînement avec coach

Public cible	13.), 14.) MPCi / 15.) OCC / 18.) Autres Membres de la protection de la population (police, sapeurs-pompiers, santé publique, services techniques, protection civile), militaires et employés de l'administration affectés à une hotline en cas d'événement. Pour les MPCi, ce cours est considéré comme une instruction complémentaire	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	2 jours	
Conditions d'admission	Être affecté à une hotline par une organisation Pour les MPCi: Avoir suivi la formation de base	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	13.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant de la Confédération)	À la charge de la Confédération selon les art. 54 et 91 LPPCi et l'art. 62 OPCi
	14.) Membres de la protection civile (Pour les cours relevant des cantons)	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 92 LPPCi, y compris les frais de repas et de logement (APG, solde et frais de déplacement à la charge du canton)
	15.) Membres des organes de conduite (échelon cantonal)	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP
	18.) Autres participants	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	



Compliance

Handy
für draussen

Pünktlichkeit

Kommunikation
Augenhöhe

DID 01
(Woche 2)

Lernveranstaltungen mit
Gruppen von Erwachsenen
durchführen

Einstieg 2. Kurswoche

Motivation

Grundlagen der Kommunikation 2
Feedback

Gestaltung von Ausbildungshilfen

Trainingslektionen

Passung

Kommunikation im Unterricht
Lehrgespräch

Offre de cours pour
le personnel enseignant

Structure de la formation destinée au personnel enseignant

Mission de la Division

Protection civile et formation

Conformément à l'art. 55 de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI), la Confédération a notamment pour mission de former le personnel enseignant. Elle doit également garantir l'accès du personnel enseignant des organisations partenaires à ses cours.

Enseignement

L'enseignement est dispensé principalement au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg (CFIS). Les stages ont lieu dans certains centres d'instruction cantonaux, régionaux ou communaux, en général dans le canton d'où viennent les participants. Ceux-ci sont encadrés par des formateurs locaux expérimentés. Nous recommandons l'organisation d'au moins un stage dans un autre centre d'instruction afin de faciliter l'échange de connaissances et de donner aux participants la possibilité d'acquérir le plus possible d'expérience pratique pendant leur formation.

Organisation par modules

Les cours de la Confédération sont généralement organisés en modules ayant chacun un objectif propre. Les modules sont proposés indépendamment ou dans le cadre d'une formation. Chacun fait l'objet d'un descriptif.

Perfectionnement

Le perfectionnement est axé sur les besoins individuels des membres du personnel enseignant. En principe, tous les cours et modules proposés par l'OFPP sont accessibles gratuitement au personnel enseignant de la protection civile pour une formation initiale et continue ciblée et personnalisée.

Formation recommandée

Personnel enseignant	Programme	Page
Personnel enseignant de la protection civile à plein temps	Formation d'instructeur de la protection civile avec brevet fédéral (comprend le module certificat FSEA Formatrice/Formateur)	50
Personnel enseignant de la protection civile à temps partiel	Formation d'instructeur de la protection civile à temps partiel (comprend le module certificat FSEA Formatrice/Formateur)	52
Personnel enseignant de la protection de la population	Module certificat FSEA Formatrice/Formateur	55

Formation méthodologique et didactique

Modules pour l'obtention du certificat FSEA

En suivant certains modules portant sur la didactique et la méthodologie, le personnel enseignant peut obtenir le certificat FSEA Formatrice/Formateur.

Le certificat FSEA Formatrice/Formateur (FSEA Niveau-1) est un prérequis dans beaucoup d'institutions étatiques ou d'organismes de formation continue pour travailler dans le domaine de la formation des adultes. La formation didactique et méthodologique suit les directives de la FSEA.

Quoi	Modules	Durée	Page
Certificat FSEA Formatrice/ Formateur (FFA CF-AF)	Animer des sessions de formation pour des groupes d'adultes	15 jours	55
	Certificat de compétences et expérience pratique selon les directives concernant le Certificat FSEA Formatrice/Formateur - Animation de Formations		

École d'instructeurs

Formation d'instructeur de la protection civile avec brevet fédéral

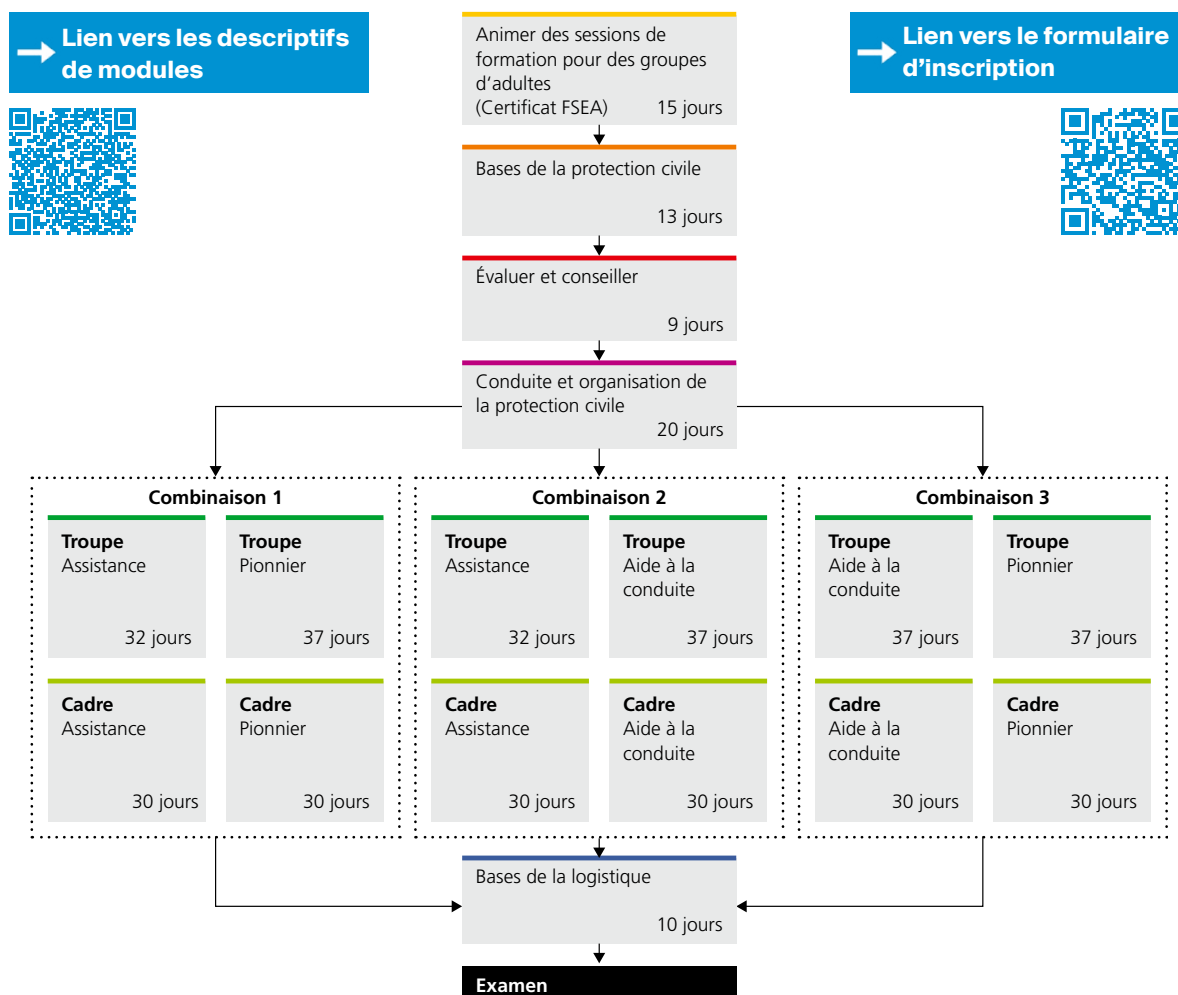
Les bases de cette formation et les dispositions y relatives figurent dans le règlement de l'École d'instructeurs, dans le règlement d'examens et dans les directives correspondantes. La formation du personnel enseignant à plein temps se termine par l'examen professionnel d'instructeur de la protection civile avec brevet fédéral.

Est admis à l'examen professionnel quiconque a effectué les modules requis en l'espace de cinq ans et possède les certificats de modules correspondants. Les particularités de la profession et de la formation d'instructeur de la protection civile avec brevet fédéral ne permettent pas d'effectuer une formation totalement modulaire où chaque module pourrait être suivi à tout moment dans le cadre de la formation. Une certaine logique doit être maintenue dans le

déroulement de la formation afin de garantir la cohérence entre les thèmes techniques, didactiques et généraux et faciliter ainsi la compréhension et le transfert des connaissances.

Le schéma ci-dessous expose le déroulement général de la formation et les combinaisons possibles. Les conditions d'admission aux différents modules ont force obligatoire.

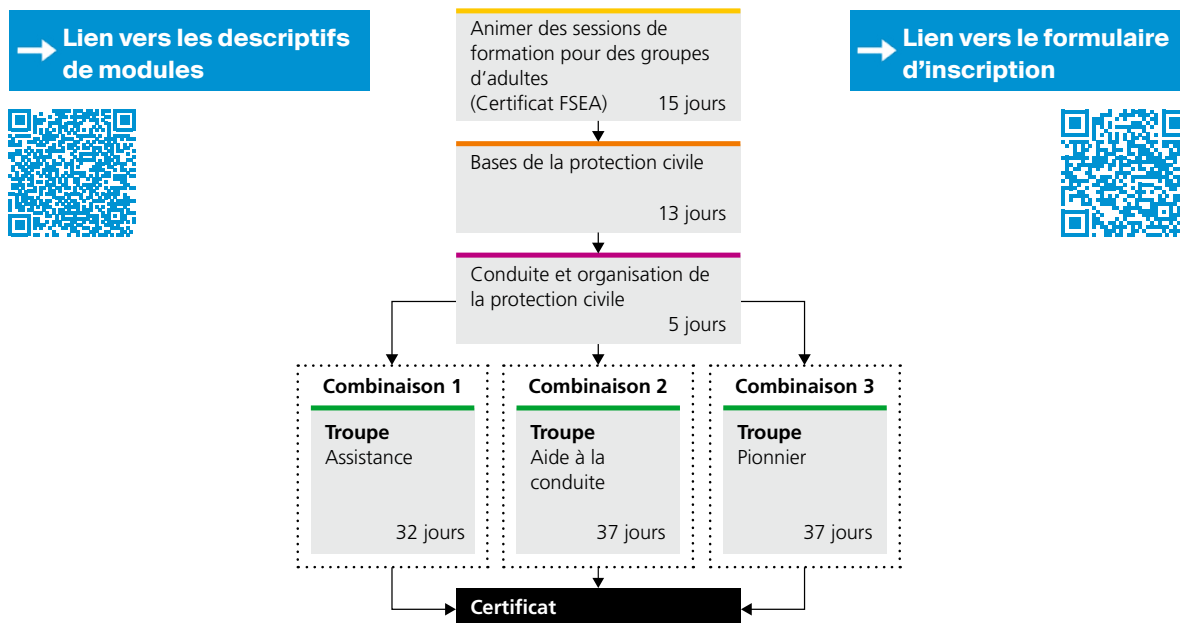
Les bases de cette formation et les dispositions y relatives figurent dans le règlement de l'examen professionnel d'instructeur / Instructrice de la protection civile. La formation s'achève par le certificat d'instructeur de la protection civile à temps partiel. Elle est réputée accomplie si les modules requis ont été effectués en l'espace de cinq ans et les certificats de module exigés ont été fournis.



Vue d'ensemble de la formation d'instructeur de la protection civile avec brevet fédéral

Compétences	Les participants sont capables de fonctionner comme • comme chef de classe lors de cours techniques à l'échelon de la troupe • chef de classe dans un cours de cadres • commandant ou conseiller d'une organisation de protection civile • concepteur et directeur d'exercices pour les formations	
Contenu	• Planification de l'enseignement • Motivation • Dynamique de groupe • Communication • Formation d'adultes • Médias • Neurodidactique • Formes d'enseignement et d'apprentissage • Gestion de conflits • Politique de sécurité • Partenaires de la protection de la population et armée	• Tâches et structures de la protection civile • Fédéralisme • Organisation et commandement de la protection civile • Leadership • Instruction spécialisée et formation de chef de classe au niveau troupe et cadres dans deux domaines • Conception et organisation d'exercices pour formations • Logistique
Conditions d'admission	• Certificat fédéral de capacité (CFC), maturité ou diplôme équivalent • Statut d'aspirant instructeur à plein temps de la protection civile de la Confédération, d'un canton, d'une région ou d'une commune	
Reconnaissance	• Instructeur de la protection civile avec brevet fédéral • Certificat FSEA Formatrice/Formateur - Animation de formations: Il faut pouvoir attester d'une expérience pratique d'au moins deux ans	
Durée	• Combinaisons 1 et 2 (<i>voir page 50</i>) • Combinaison 3 (<i>voir page 50</i>)	196 jours 201 jours
Remarque	Outre les connaissances techniques, vous acquérez dans ce cours des compétences de leadership essentielles. L'Office fédéral de la protection de la population, en collaboration avec Swiss Leaders, vous offre la possibilité de faire certifier ces compétences après deux années de pratique, ce qui constitue une reconnaissance officielle de vos qualités de leadership, et ce, même en dehors de la protection civile.	

Formation d'instructeur de la protection civile à temps partiel



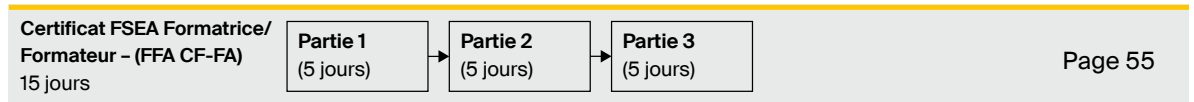
Vue d'ensemble de la formation d'instructeur de la protection civile à temps partiel

Compétences	Les participants sont capables de fonctionner comme comme chef de classe lors de cours techniques (assistance, aide à la conduite ou pionnier) à l'échelon de la troupe	
Contenu	- Planification de l'enseignement - Motivation - Dynamique de groupe - Communication - Formation d'adultes - Médias - Neurodidactique - Formes d'enseignement et d'apprentissage - Gestion de conflits	- Politique de sécurité - Partenaires de la protection de la population et armée - Tâches et structures de la protection civile - Fédéralisme - Instruction spécialisée et formation de chef de classe au niveau troupe dans un domaine - Bases de la conduite
Conditions d'admission	- Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou titre équivalent - Statut d'aspirant instructeur à temps partiel de la protection civile d'un canton d'une région ou d'une commune	
Reconnaissance	- Certificat d'instructeur de la protection civile à temps partiel de l'OFPP - Certificat FSEA Formatrice/Formateur - Animation de Formations: Il faut pouvoir attester d'une expérience pratique d'au moins deux ans	
Durée	- Combinaison 1 (cf ci-dessus) - Combinaisons 2 et 3 (cf ci-dessus)	65 jours 70 jours

Modules de l'École d'instructeurs

Modules FSEA / Didactique

Le module se compose de trois parties de 5 jours chacune + 165 heures d'apprentissage autonome, conformément aux exigences de la Fédération suisse pour la formation d'adultes (FSEA).



Formation spécialisée

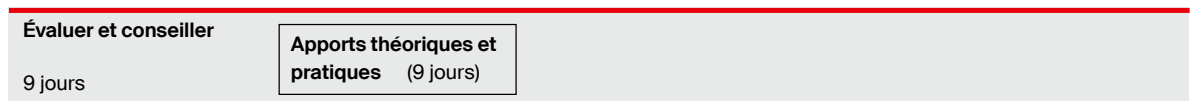
Le module est divisé en deux parties.

Durant la première partie, les participants étudient dans leur canton les thèmes généraux traités dans les cours techniques de l'échelon troupe.

La deuxième partie est consacrée à l'approfondissement théorique et pratique des connaissances acquises.

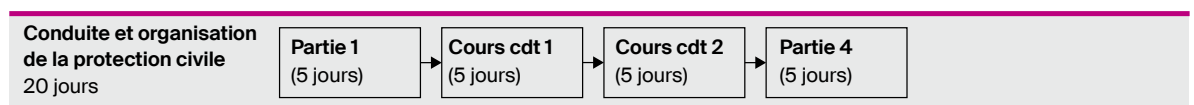


Le module sert à la transmission des connaissances théoriques et pratiques en matière d'évaluation et de conseil. Il dure 9 jours.



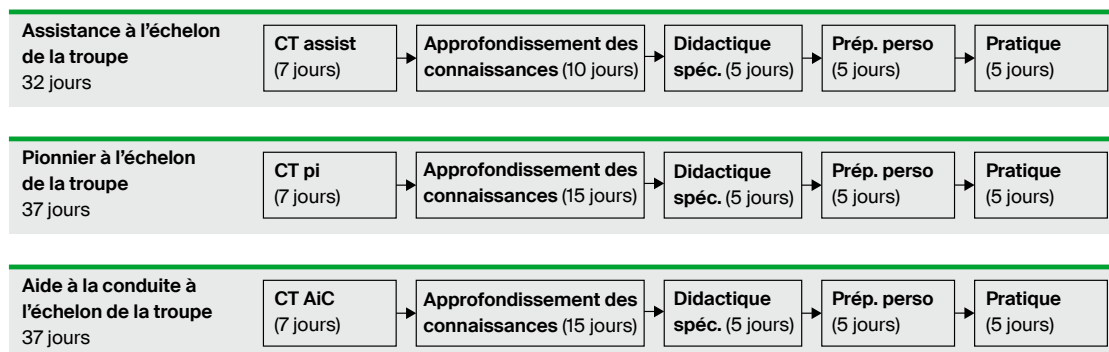
Le module est subdivisé en quatre parties de 5 jours chacune:

- Le module a lieu dans le cadre des cours destinés aux titulaires de fonction.
- Dans la première partie, les participants sont formés aux bases de la conduite au niveau du groupe et de la section.
- Dans les parties 2 et 3, les participants acquièrent les compétences techniques et de conduite au niveau de la compagnie et de l'organisation de protection civile (OPC).
- durant la quatrième partie sont transmises des compétences relatives à la conduite et à l'organisation d'un bataillon, notamment la technique du travail d'état-major.
- Tout au long de ce module, les participants approfondissent leurs connaissances dans le domaine du « leadership », conformément aux dispositions de l'Association suisse pour la formation des cadres (ASFC).



Les trois modules techniques **au niveau troupe** ont la même structure et se composent des cinq parties suivantes:

- première partie: cours technique obligatoire à suivre dans le canton (7 jours)
- deuxième partie: approfondissement des connaissances techniques (10 à 15 jours).
- troisième partie: mise en relation des connaissances théoriques avec la didactique spécifique (5 jours).
- quatrième partie: préparation personnelle au stage pratique dans le canton avec le soutien d'instructeurs cantonaux expérimentés.
- cinquième partie: engagement en tant que chef de classe lors d'un cours technique.

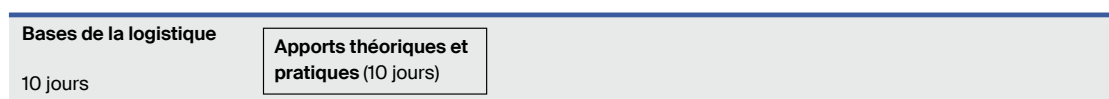


Les trois modules techniques **au niveau cadres** ont la même structure et se composent des quatre parties suivantes:

- première partie: participation obligatoire à un cours de cadres d'au moins cinq jours (chefs de groupe ou chefs de section).
- deuxième partie: approfondissement des connaissances techniques (15 jours).
- troisième partie: préparation personnelle au stage pratique dans le canton avec le soutien d'instructeurs cantonaux expérimentés.
- quatrième partie: engagement comme chef de classe dans un cours de cadres pour C gr ou C sct dans le canton. Dans le cas des cours mixtes destinés aux cadres, il est recommandé de ne pas suivre deux fois le même cours (à l'identique) dans le cadre d'un stage.



Le module technique sert à la transmission des connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de la logistique. Il dure 10 jours.



Animer des sessions de formation pour des groupes d'adultes

Le certificat FSEA de formatrice / formateur est une qualification de départ reconnue et exigée pour l'enseignement aux adultes. Il atteste la capacité de planifier, de réaliser et d'évaluer des séquences d'apprentissage avec des groupes d'adultes dans son propre domaine de spécialisation sur la base de concepts, de plans d'études et de matériel pédagogique donnés. La formation est conçue et certifiée conformément aux directives de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA).

Compétences opérationnelle / Objectifs

Le personnel enseignant est capable de planifier, mettre en œuvre et évaluer des sessions de formation destinées à des adultes dans leur domaine d'expertise spécifique sur la base de concepts, de plans de formation et de supports didactiques donnés.

Les compétences et les objectifs sont décrits de manière détaillée dans les directives concernant l'obtention du Certificat FSEA Formatrice / Formateur valable pour le module «Animer des sessions de formation pour des groupes d'adultes».

→ Lien vers les directives



Contenu

- Bases de l'apprentissage spécifique aux adultes, préférences d'apprentissage
- Aspects qualitatifs de l'enseignement

- Planification des cours: conditions requises, compétences et objectifs, sélection du contenu d'apprentissage, structure d'enseignement, choix des méthodes et supports, formes sociales
- Rédaction de documents didactiques
- Utilisation de médias et de matériel de cours analogiques et basés sur la technologie
- Motivation
- Bases de la communication
- Présentation personnelle
- Communication en cours
- Méthodes simples pour sécuriser les acquis de l'apprentissage, vérifier les objectifs et évaluation des séquences d'apprentissage
- La diversité dans le contexte du développement des groupes; Bases de la dynamique de groupe
- Gestion des troubles et des conflits dans les groupes d'apprentissage
- Gestion de la diversité des groupes d'apprenant-e-s
- Réflexions sur le transfert des connaissances dans le domaine de spécialisation
- Réflexion sur sa biographie d'apprentissage, sa conception de l'apprentissage et ses comportements dans son rôle de formatrice/trice

Public cible	19.) Personnel enseignant de la protection de la population	
Lieu	Schwarzenburg	
Durée	15 jours (3 parties de 5 jours chacune) 80 pour cent de présence requise	2/3 de cours en présentiel 1/3 de cours en distanciel (en ligne) + 165 h d'apprentissage autonome
Conditions d'admission	Comp. professionnelle dans son propre domaine, expérience de formation recommandée	
Type d'examen	Démonstration pratique documentée	
Coûts (cf. page 7)	19.) Personnel enseignant a. de la protection civile b. des autres organisations partenaires	À la charge de la Confédération selon les art. 55 et 91 LPPCi CHF 290.00 par personne et par jour, conformément aux art. 55 et 91 LPPCi, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Logistique préposé à l'infrastructure

Le préposé à l'infrastructure logistique est responsable de l'entretien et de l'exploitation des constructions et ouvrages de protection. Cette formation permet aux participants soit de diriger le cours technique pour préposé à l'infrastructure, soit de coordonner, d'effectuer et de contrôler l'entretien des constructions protégées en tant que préposés aux constructions.

Compétences générales / Objectifs

Personnel enseignant

- Après avoir suivi un cours préparatoire spécifique au canton, l'enseignant peut être engagé comme chef de classe dans un cours technique pour préposé à l'infrastructure.

Responsables des constructions

- Le responsable des constructions est capable de coordonner, d'exécuter et de contrôler l'entretien des constructions protégées conformes aux ITE 2000 dans son domaine de compétences.

Contenu

Pour tous les participants

- Structure, méthodologie et matière du cours technique pour préposés à l'infrastructure
- Liste de contrôle entretien (LCE)
- Mise à disposition et exploitation technique
- Entretien
- Service d'entretien
- Contrôle périodique des constructions

En plus, pour le personnel enseignant

- Indications concernant l'organisation des cours
- Application aux besoins cantonaux

Public cible	19.) Personnel enseignant à plein temps de la protection civile Responsables cantonaux des constructions	
Lieu	Schwarzenburg / constructions protégées	
Durée	5 jours	
Conditions d'admission	• Avoir suivi le module cantonal «Cours technique pour préposés à l'infrastructure» Justification: attestation de participation ou livret de service • Responsables des constructions: Être employé à plein temps ou à temps partiel comme responsable des constructions pour un canton / une région / une commune	
Type d'examen	pas d'examen	
Coûts (cf. page 7)	19.) Personnel enseignant	À la charge de la Confédération selon les art. 55 et 91 LPPCi
	a. de la protection civile	
	b. des autres organisations partenaires	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément aux art. 55 et 91 LPPCi, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Formateur en sécurité antichute

Le formateur en sécurité antichute forme les participants à l'utilisation sûre des équipements et des techniques antichute en cas d'urgence, par exemple lors d'interventions de sauvetage après un tremblement de terre ou une inondation, mais aussi pour sauver des personnes de zones exposant à un risque de chute. Le formateur en sécurité antichute conseille en outre les organisations de protection civile sur cette thématique.

Compétences générales / Objectifs

- L'enseignant peut être engagé comme formateur en sécurité antichute.
- L'enseignant acquiert les compétences techniques nécessaires pour conseiller les organisations de protection civile en matière d'équipement personnel antichute.

Contenu

- Bases théoriques
- Équipement personnel antichute
- Cordes et nœuds
- Ancrages
- Techniques de sécurité antichute (soutien, positionnement, rattrapage)
- Sauvetage improvisé
- Vérification du matériel

Public cible	19.) Personnel enseignant à plein temps de la protection civile 19.) Personnel enseignant des autres organisations partenaires	
Lieu	Schwarzenburg et environs	
Durée	5 jours	
Conditions d'admission	• Avoir suivi la formation de sécurité antichute utilisateur (durée min. 2 jours) Justification: certificat «Utilisateur d'équipements de protection individuelle antichute» • Être en bonne santé et bonne condition physique, ne pas avoir de contre-indications comme diabète, maladies cardiovasculaires, etc.	
Type d'examen	Examen écrit et pratique	
Coûts (cf. page 7)	19.) Personnel enseignant a. de la protection civile	À la charge de la Confédération selon les art. 55 et 91 LPPCi
	b. des autres organisations partenaires	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément aux art. 55 et 91 LPPCi, plus les frais de repas et de logement
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	

Journée d'information pour futur personnel enseignant de la protection civile

Le préposé à l'infrastructure logistique est responsable de l'entretien et de l'exploitation des constructions et ouvrages de protection. Cette formation permet aux participants soit de diriger le cours technique pour préposé à l'infrastructure, soit de coordonner, d'effectuer et de contrôler l'entretien des constructions protégées en tant que préposés aux constructions.

Objectifs

- Faire connaissance
- Créer les conditions favorables au bon déroulement de la formation

Contenu

- Office fédéral de la protection de la population
- Formation du personnel enseignant
- Tour de présentation
- Visite du centre d'instruction (salles de cours, chambres, salle de fitness, etc.)
- Modules et filières de formation
- Modèle de compétences
- Attentes réciproques
- Conseil personnalisé (facultatif)

Public cible	19.) Personnel enseignant de la protection civile
Lieu	Schwarzenburg
Durée	1 jour
Conditions d'admission	• Inscription à la formation d'instructeur • Les participants sont invités à la journée d'information
Type d'examen	aucun
Coûts	aucun
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »



Informations

Pages 60 – 63

Certification des compétences de leadership dans la protection civile

Les cadres de la protection civile jouent un rôle essentiel dans la gestion des événements et la coordination des équipes. Leurs fonctions exigent, en plus d'une solide formation technique, des compétences développées en leadership, notamment en communication, motivation, prise de décision, gestion des conflits et résistance au stress.

Les compétences acquises dans la protection civile sont directement transférables à la vie professionnelle. Elles favorisent une gestion efficace des équipes, une grande capacité d'adaptation et une communication claire au sein des organisations.

L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), en collaboration avec Swiss Leaders, a développé une certification visant à valoriser ces compétences et à renforcer leur reconnaissance par les employeurs publics et privés. La certification comprend trois niveaux progressifs basés sur des modèles de compétences spécifiques.

Avantages de la certification

Pour les cadres

- Identification des forces et axes d'amélioration
- Développement professionnel et personnel
- Confiance accrue dans la prise de décision
- Amélioration de la communication et de la gestion des conflits
- Renforcement de la résilience
- Valorisation du parcours de milice
- Meilleure employabilité

Les trois niveaux de certification

Chaque niveau repose sur un modèle de compétences propre et comprend :

- jusqu'à dix domaines de compétences pour les chefs de section
- huit domaines pour les commandants

Niveau 1 – Chefs de section

Validation des compétences fondamentales en conduite opérationnelle, notamment dans des situations complexes et sous pression.

Niveau 2 – Commandants de compagnie

Responsabilités élargies incluant la logistique, la gestion financière et le conseil aux autorités politiques.

Niveau 3 – Commandants de bataillon

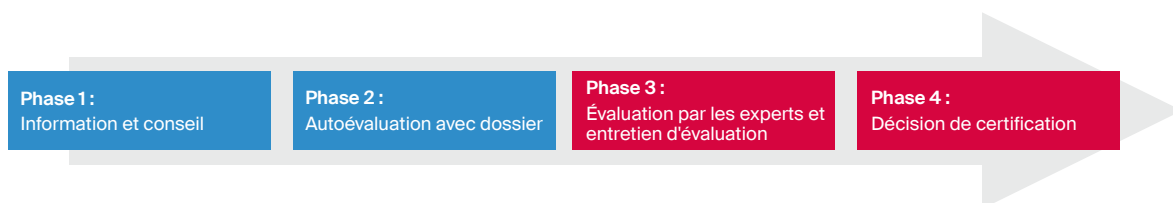
Niveau stratégique avec conduite d'état-major, analyse de situations complexes et prise de décision.

Pour les organisations et les employeurs

- Collaborateurs plus autonomes et responsables
- Renforcement de la culture de leadership
- Amélioration de la dynamique d'équipe
- Réduction des conflits
- Productivité accrue
- Diminution du turnover
- Image employeur positive

Comment obtenir un certificat ?

Les officiers de milice ou de carrière doivent justifier d'au moins deux ans d'expérience dans leur fonction actuelle.



Conditions

- Minimum deux ans d'expérience dans la fonction actuelle
- Fonction d'officier de la protection civile

Documents requis

- Formulaire de demande
- Extrait électronique PISA
- Organigramme
- Certificat éthique
- Curriculum vitae
- Auto-évaluation avec preuves selon la méthode STAR
- Documents complémentaires

Dépôt du dossier

- Niveau 1 :
zertifikat_swiss_leaders@babs.admin.ch
- Niveaux 2 et 3 :
romandie@swissleaders.ch

Un entretien d'évaluation d'environ 90 minutes est organisé après vérification du dossier.

Coûts

Niveau 1 – chefs de section

- Certification gratuite (prise en charge par l'OFPP)
- Option :
adhésion Swiss Leaders CHF 298.- par an
-

Niveaux 2 et 3 – commandants de compagnie et de bataillon

- Membres Swiss Leaders : CHF 700.-
- Non-membres : CHF 850.-

Organisation partenaire

Swiss Leaders

Swiss Leaders accompagne les cadres à travers des programmes de formation, de réseautage et de mentorat et favorise une culture de leadership moderne en Suisse.

Informations complémentaires

Toutes les informations et les formulaires sont disponibles sur :

swissleaders.ch/protectioncivile



Liste des abréviations

A

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
AiC	Aide à la conduite
AOSS	Autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité
APG	Allocation pour perte de gain
ASFC	Association suisse pour la formation des cadres
assist	Assistance
AT	Appui technique

B

bat	Bataillon
BREL	Situation prioritaire en matière de la protection de la population
BSU	Base Station Unit

C

CC	Cours de cadres
C dom	Chef d'un domaine
Cdt	Commandant
CENAL	Centrale nationale d'alarme
CENU	Centrale nucléaire
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFIS	Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg
CIAL	Centre d'instruction de l'armée à Lucerne
CNU	Control Node Unit
cond	Conduite
CPA	Contrôle périodique des abris
C perf	Cours de perfectionnement
CP	compagnie
CPC	Contrôle périodique des constructions
CPC	Cours préparatoire pour cadres
CPR-BLS AED	Réanimation cardio-pulmonaire Basic Life Support Automated External Defibrillator
CR	Cours de répétition
CS	Chef du service
C sct	Chef de section
CT	Cours technique

D

DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DRB	Dispositif de radioscopie des bagages

F

FFA CF-AF	Certificat FSEA Formatrice/Formateur – Animation de formations
FSEA	Fédération suisse pour la formation continue

I

IP	Protocole Internet
ITE	Instructions techniques pour l'entretien des constructions de protection civile

K

KGP	Appareil de commande Polyalert
KSP	Poste de commande Polyalert

L

LCE	Liste de contrôle entretien
LCM	Liste de contrôle pour la maintenance du matériel
log	Logistique
LPBC	Loi fédérale sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, de catastrophe ou de situation d'urgence
LPPCi	Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile

M

MPCi Membres de la protection civile

N

NBC Nucléaire, biologique, chimique

O

OAIRRS Ordonnance sur l'alerte, l'alarme et le réseau radio national de sécurité

OCC Organe de conduite cantonal

OCRg Organe de conduite régional

OFPP Office fédéral de la protection de la population

OPC Organisation de protection civile

OPCi Ordonnance sur la protection civile

OProP Ordonnance sur la protection de la population

P

PBC Protection des biens culturels

PCi Protection civile

PES Présentation électronique de la situation

pi Pionnier

PISA Système d'information sur le personnel de l'armée

Prép. perso Préparation personnelle

PTS Place de travail de section

R

RIP/RELCAP Réseau d'intervention
Polycom / réseau
d'élargissement de la capacité

S

SIREL Situation prioritaire pour la sécurité intérieure et extérieure

SLA Service Level Agreement (accord)

SLA OFPP-D Service Level Agreement
OFPP-Défense

T

TMP Technical Management Position

TPH Tetrapol Handheld

TPS Terminal Programming Station

TVA Taxe sur la valeur ajoutée

TWP Tactical Working Position

V

vKSP Poste de commande virtuel
Polyalert



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la protection de la population OFPP